

ÉTUDE PRÉALABLE DU DOMAINE D'ASSIGNIES.

MAI 2016

Annexe du Cahier des Charges de Cession



LECTURE CRITIQUE DU LIEU

Une approche physique et sensible du domaine comme portion de territoire

LA VÉGÉTATION

LES CHEMINEMENTS

L'EAU

LE BÂTI

SYNTHÈSE DES ENJEUX PHYSIQUES ET SENSIBLES

LECTURE RÉGLEMENTAIRE

Une approche patrimoniale

MONUMENTS HISTORIQUES

L'inscription de la façade et de la toiture du pavillon «Le petit rouge»

Le classement de l'église Saint-Pierre à Antioche.

Les périmètres de protection des monuments historiques

PLU TOURMIGNIES

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tourmignies

Zone N

Zone AU

Espaces Boisés Classés

PLU MERIGNIES

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mérignies

Zone N (Ne)

Zone A

ESPÈCES PROTÉGÉES

SAGE

PPRN

SYNTHÈSE DES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

LECTURE HISTORIQUE

Une approche de la dimension symbolique des vestiges et des composantes du domaine.

HISTOIRE

VESTIGES ET COMPOSITIONS

Lecture actuelle du parc

De la végétation d'un domaine...

...aux essences d'un camping

Des éléments remarquables...

...et remarquables

SYNTHÈSE DES ENJEUX SYMBOLIQUES



LECTURE CRITIQUE DU LIEU

Une approche
physique et
sensible du
domaine comme
portion de territoire

La dimension physique et sensible s'appuie sur la décomposition, à différentes échelles (spatiales et temporelles) des éléments qui construisent les paysages du site. L'eau et la topographie, les cheminements, les éléments bâtis et la végétation vont révéler leurs articulations pour comprendre comment chaque ambiance est créée. **Les liens avec le territoire seront mis en exergue pour appréhender la mise en forme et la valorisation du site et des projets futurs qu'il portera.**

Cette approche doit être un outil à la mise en forme des projets et à leurs articulations entre eux. Elle exposera cartes, schémas et photographies. Elle permettra de comprendre les points forts et les points faibles du site afin de **déterminer les éléments à conserver, valoriser, supprimer ou réduire et de qualifier les lignes de forces.**

LA VÉGÉTATION

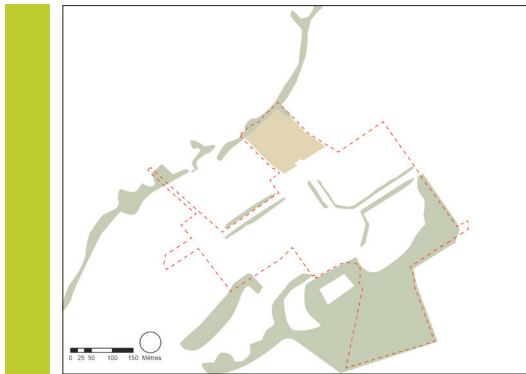


XVIIIe - 1860

Résidence aristocratique de la famille d'Assignies

La végétation occupe amplement les rives de la marne.

La partie sud est très végétalisée, mêlant boisement et parterres jardinés.

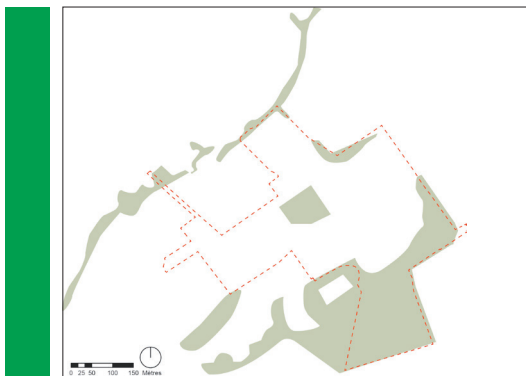


1860-1907

Résidence de villégiature de la famille Boutry.

La construction d'un nouveau château modifie l'organisation du domaine avec la réalisation d'un parc.

Au sud le boisement s'étale avec des essences locales et horticoles. Des alignements d'arbres (Tilleul, Orme) sont réalisés, créant des lignes de forces et des perspectives sur le château. Autour de ce dernier s'étale une organisation ordonnancée alors que le parc boisé est aménagé à l'anglaise.



1924-2004


Le domaine est divisé en lots. Création d'un camping.

Installation d'une végétation peu qualitative (saule blanc, haie monospécifique, peuplier). Les perspectives disparaissent et les lignes de forces perdent leur épaisseur.



2004 à nos jours

Le domaine devient la propriété de la Communauté de Communes. Une diminution de la gestion laisse place à un renouveau de la biodiversité. Quelques nouvelles plantations sont réalisées dans la partie sud du domaine.

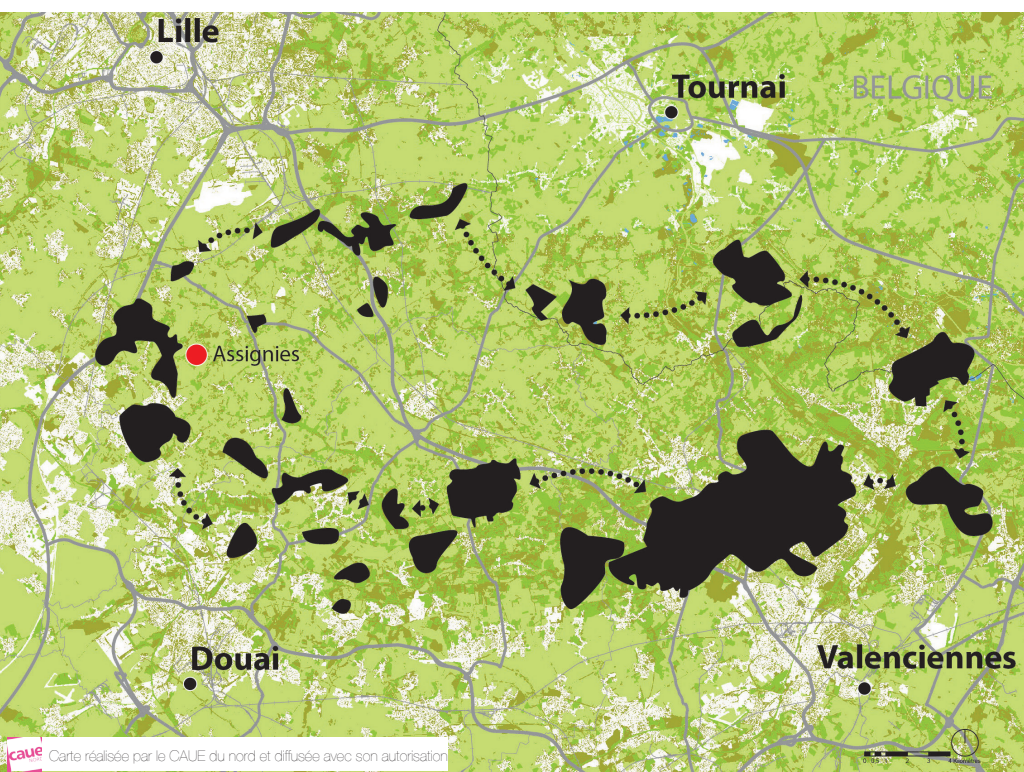
 D'après les cartes schématiques du CAUE du nord diffusées avec son autorisation.

LÉGENDE

- Limite de propriété de la CCPC
- Espace boisé
- Espace jardiné



Selon le schéma de la trame verte et bleue, une partie du domaine est marquée comme «espace relais». Cette dénomination caractérise l'importance écologique de cette partie du site dans le maillage de la trame. Cependant, les caractéristiques écologiques remarquables du domaine dans sa totalité, en font une portion du territoire qui participe à la sauvegarde de la biodiversité, à l'échelle inter-régionale. Face à la faiblesse de la trame verte et bleue dans le Nord, le domaine d'Assignies fait bonne figure au sein des noyaux d'urbanités et des surfaces agricoles. Lié à la Marque au Nord-Ouest, proche de la voie verte (ancienne voie de chemin de fer), proche du boisement «Le Bocage», le domaine doit conserver sa figure d'espace de nature.



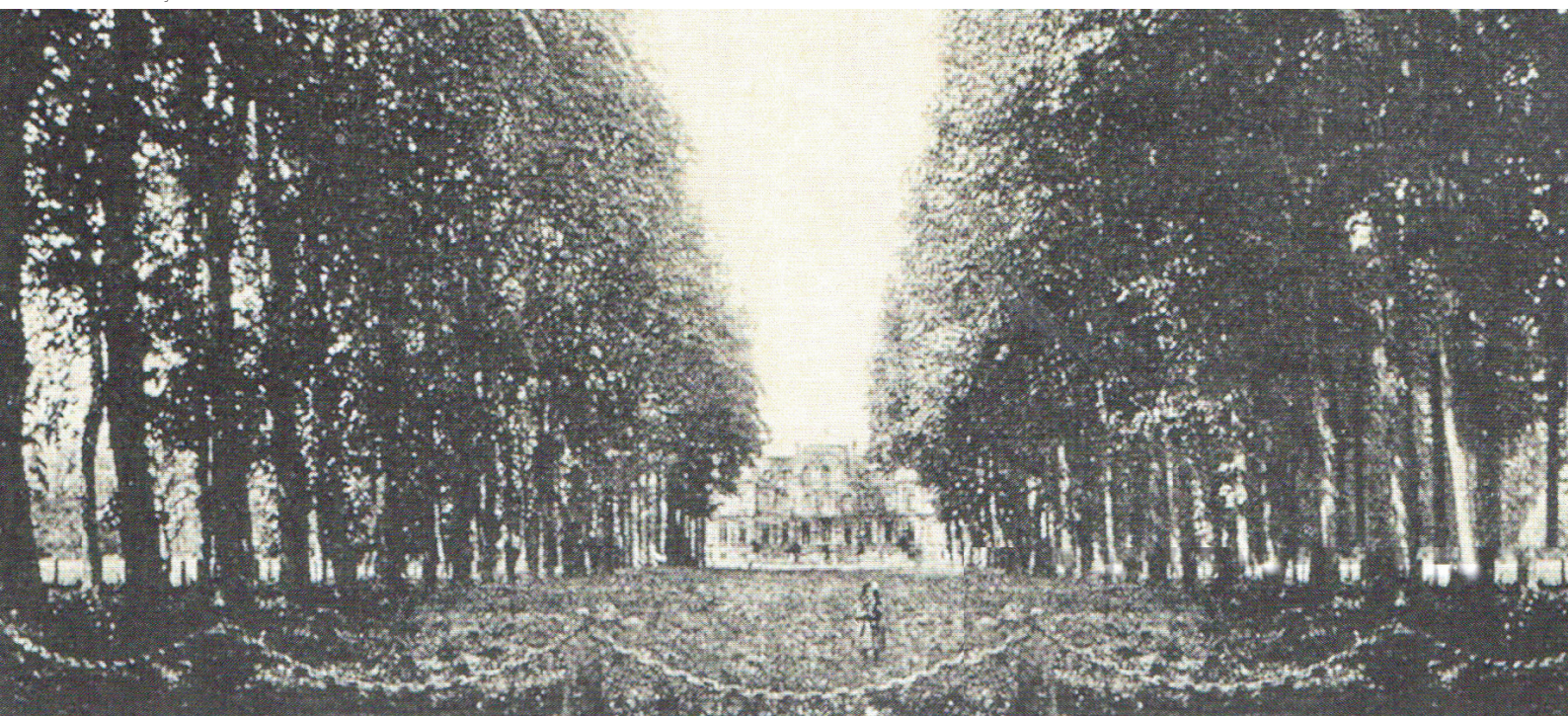
Le domaine apparaît comme un maillon dans le pas japonais de la trame verte forestière. Avec l'appui des structures des exploitations agricoles et du réseau de drèves et de boisements, il établit une trame verte. Il est une partie d'un ensemble de milieux boisés et humides.



Un ensemble de petites actions simples permettrait rapidement de mettre en valeur le domaine. Ci dessus, le pont XVIIIe disparaît sous la végétation invasive. Dans la cour du Petit Rouge, la façade inscrite aux Monuments Historiques est masquée par des fourrés. On est loin de la cour ouverte sous l'ombre du houppier des arbres de haut jet qui laissent le regard embrasser l'édifice.



D'imposants sujets, hérités du parc aménagé par les Boutry sont encore présents (photo en bas de page). Le peu de la végétation du parc original encore présente doit être protégée, valorisée et être sujet à réflexion pour son renouvellement. Ci-dessous depuis la grille monumentale, une perspective remarquable marque l'axe qui organise le domaine. Cet axe est aujourd'hui illisible.





Ça et là, des arbres fruitiers parsèment les parcelles alentours. Témoin de l'occupation de l'ancien verger, dans cette pâture, les arbres fruitiers animent un espace à urbaniser au PLU. Protégés aux titres des espaces boisés classés dans le PLU, leur implantation révèle également les subtilités topographiques du site.

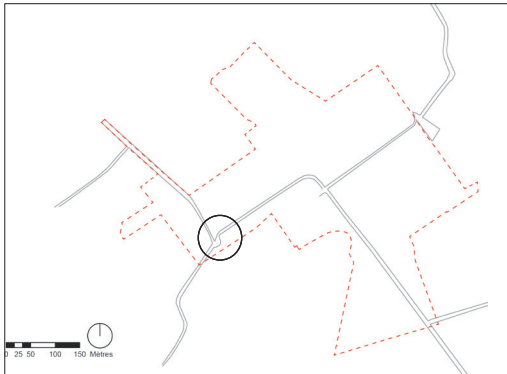
La Marque au Nord-Ouest installe une végétation de ripisylve qui participe au Schéma Régionale de Cohérence Écologique (SRCE-TVB). De plus, le Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux permet de définir des objectifs qualitatifs clairs qui influencent le domaine.



La végétation implantée par le camping morcelle le domaine. Les essences et leur implantation desservent le site par leur caractéristique exogène et l'encombrement de l'espace qu'elles installent. Cependant, le défaut d'entretien a permis à la faune locale de s'installer à l'abri des usages anthropiques du sol de la Pévèle.



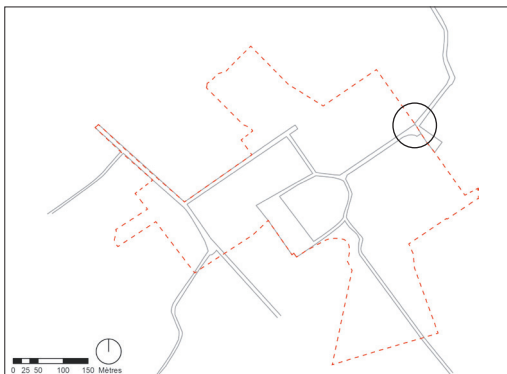
CHEMINEMENTS



XVIIIe - 1860

Résidence aristocratique de la famille d'Assignies

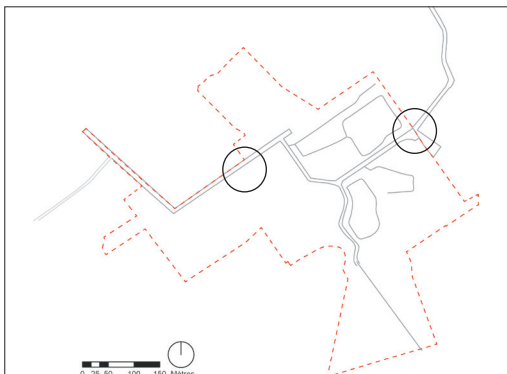
A cette période 5 entrées existe sur ce qui est l'actuelle propriété de la Communauté de Communes de Pévèle-Carembault. L'entrée principale se trouve au sud-ouest. On trouve un déjà une orientation sud-ouest au nord-est.



1860-1907

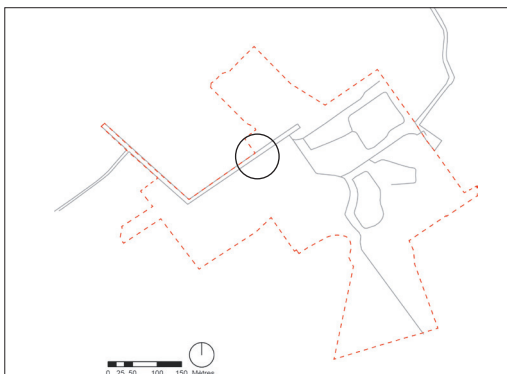
Résidence de villégiature de la famille Boutry.

La construction d'un nouveau château modifie l'organisation du domaine. Le parc, hypothétiquement attribué à Barillet-deschamps ou à l'un de ses collaborateurs, est réalisé. L'entrée principale se trouve au nord-est, pour l'arrivée des usagers depuis Lille.



1924-2004

Le domaine est divisé en lots. On ne dénombre plus que 2 entrées sur le domaine. La création d'un camping morcelle le domaine. Un réseau secondaire de cheminements s'affirme dans une logique de rationalisation des parcelles de camping, loin des considérations du parc Boutry. L'axe nord-est / sud-ouest perd de sa force au détriment de l'axe nord-ouest / sud-est.



2004 à nos jours

Le domaine devient la propriété de la Communauté de Communes de Pévèle-Carembault. Il ne possède plus qu'une entrée. Cependant une lecture des axes du XVIIIe siècle est encore possible.

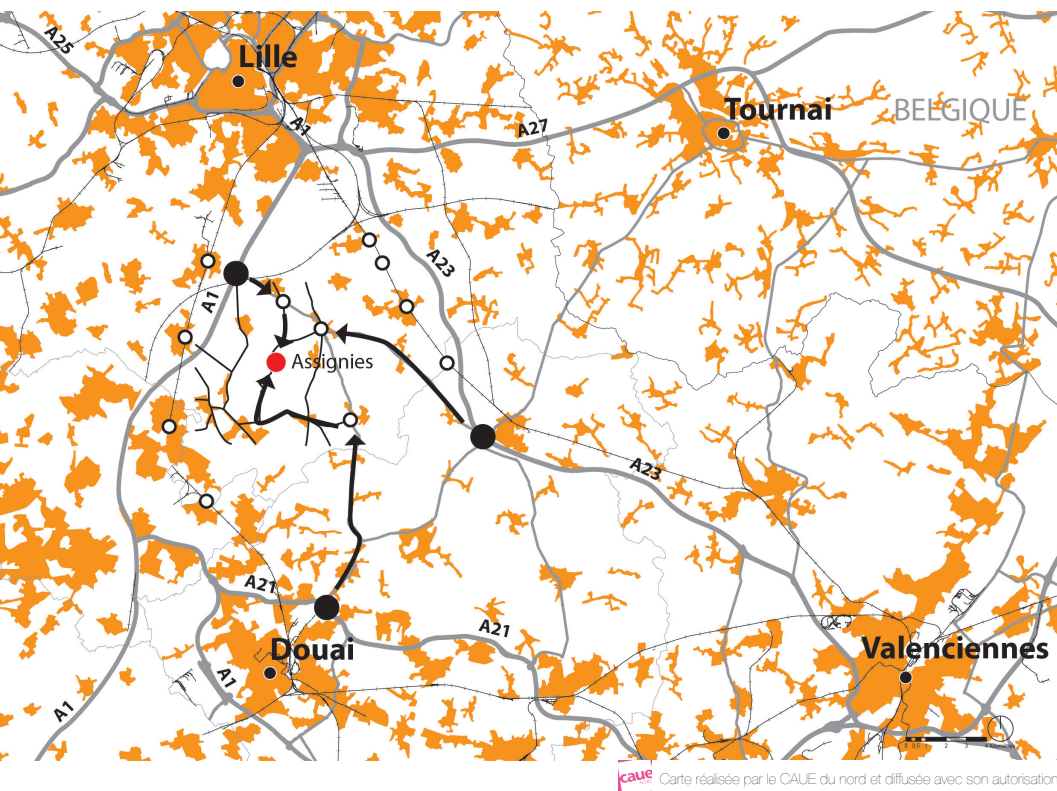
LÉGENDE

- Limite de propriété de la CCPC
- == Réseau principal de cheminement
- Réseau secondaire
- Entrée principale

 D'après les cartes schématiques du CAUE du nord diffusée avec son autorisation



Alors que le domaine ne possède plus qu'une entrée, il apparaît évident, dans le maillage des cheminements actuels qu'il faut penser le site comme un espace à traverser, un lieu participant au réseau viaire du territoire.



Le domaine d'Assignies est situé à 21 kms au Nord de Douai dans le bassin minier, et 18 kms au Sud de Lille. La proximité de l'A1, de l'A21 et de l'A23 permet d'inscrire le domaine dans le territoire. Cette desserte est relative car depuis ces grands axes, le réseau menant au domaine est plus complexe (maillage de routes départementales et de voies communales). En ajoutant à cela, l'absence de gare (la plus proche étant Seclin à 5,6 kms), on comprend la dimension intime que porte ce domaine.



La voie d'entrée sur le domaine est accessible en voiture(photo1) jusqu'à l'entrée de la cour du Petit Rouge, qu'une barrière peu qualitative ferme(Photo2). Pourtant la présence de bornes (Photo3) et de plantations majestueuses(Photo4) de l'époque Boutry permettent de conserver un minimum de qualité à l'actuelle seule entrée du domaine.



Depuis le Petit Rouge l'axe séculaire nord-ouest / sud-est, traverse le domaine dans un enchaînement d'ambiances : Perspective du Petit Rouge (photo5), ouverture sur le miroir d'eau, percée au travers de boisement (photo6). Aujourd'hui fermé en limite sud-est du domaine (Photo7), cet axe présent sur les cartes de 1809, liait le domaine au réseau de cheminements du territoire. L'ouverture du domaine à l'automobile (camping) a installée un mobilier de caractère autoroutier inadapté (Photo8) dans cet écrin de nature.

Les parties qui conservent les aménagements de la période Boutry offrent un réseau de cheminements secondaires qui permet de découvrir les éléments remarquables du domaine (Photo 9 et 10 : Enrochements, ponts, serpentine, etc..). Leur mise en œuvre minimaliste permet de guider la déambulation sans nuire à la possibilité de s'égarer dans les sous-bois.



Le cheminement délaissé, situé sur le pourtour du miroir d'eau, marque les limites entre le camping et les parties du domaine qui portent encore la signature de la période Boutry. Ces cheminements révèlent la différence de qualité des aménagements. Face à des essences soigneusement choisies ou aux subtils mouvements topographiques le camping a installé une clôture de piquet de béton avec grillage simple torsion doublé d'une haie monospécifique (Photo 1 & 2). Ce traitement banal de la limite dévalorise le domaine et renforce son morcellement.



1



2

Le camping a installé un réseau secondaire de cheminements rectilignes (photo3). Sous la végétation issue du délaissé, il semblerait que certains chemins soient bitumés (photo 4 et 5). La grille monumentale (Photo6) originalement point de la perspective sur le miroir d'eau est encore présente dans le labyrinthe des allées du camping. Cette grille ferme la maison du gardien (photo7) devenue propriété privée fermée.



3



6



4

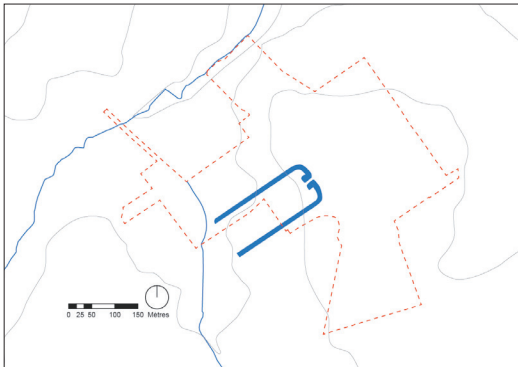


5



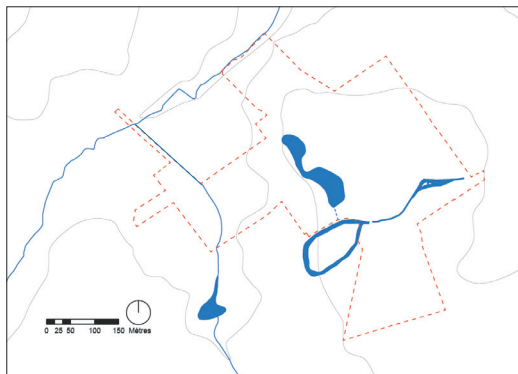
7

EAU



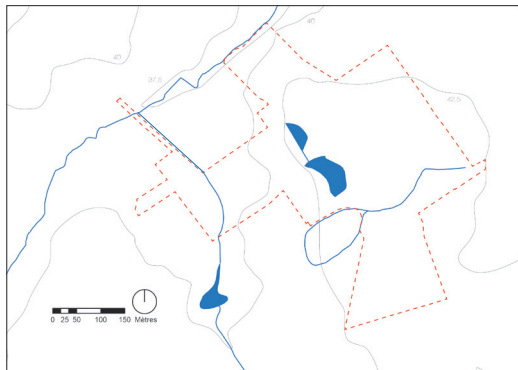
XVIIIe - 1860

Résidence aristocratique de la famille d'Assignies. Déjà au XVIIIe Siècle l'eau, très présente sur le domaine, nécessite une gestion particulière. Elle est alors mise en valeur par des aménagements de bassins qui accompagnent le château d'Assignies.



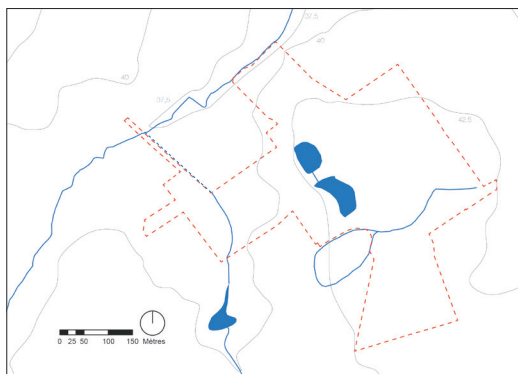
1860-1907

Résidence de villégiature de la famille Boutry. La construction d'un nouveau château modifie l'organisation du domaine avec la réalisation d'un parc. Les cours d'eau sont aménagés avec quelques surfaces plus ouvertes. La serpentine est créée afin d'accueillir des balades en barque. Une petite île est réalisée pour supporter de petits aménagements qui animent les balades. Le miroir d'eau met en valeur la façade du château avec la perspective depuis la grille monumentale situé au nord-est. La carrière offre un espace d'activité pour les gentilshommes du Family hotel. Il semblerait qu'un lien physique existé entre la serpentine et le miroir d'eau*.



1924-2004

Le domaine est divisé en lots. La serpentine est délaissée et perd sa symbolique de rivière. Le lien entre la carrière et le miroir d'eau se réduit. M. Roger détruit le lien entre le miroir d'eau et la serpentine*. Ainsi cette dernière n'est plus toujours en eau.



2004 à nos jours

Le domaine devient la propriété de la Communauté de Communes, L'eau reprend sa figure naturelle en devenant support d'une végétation de ripisylve jusqu'ici limitée par les entretiens.

 D'après les cartes schématiques du CAUE du nord diffusée avec son autorisation

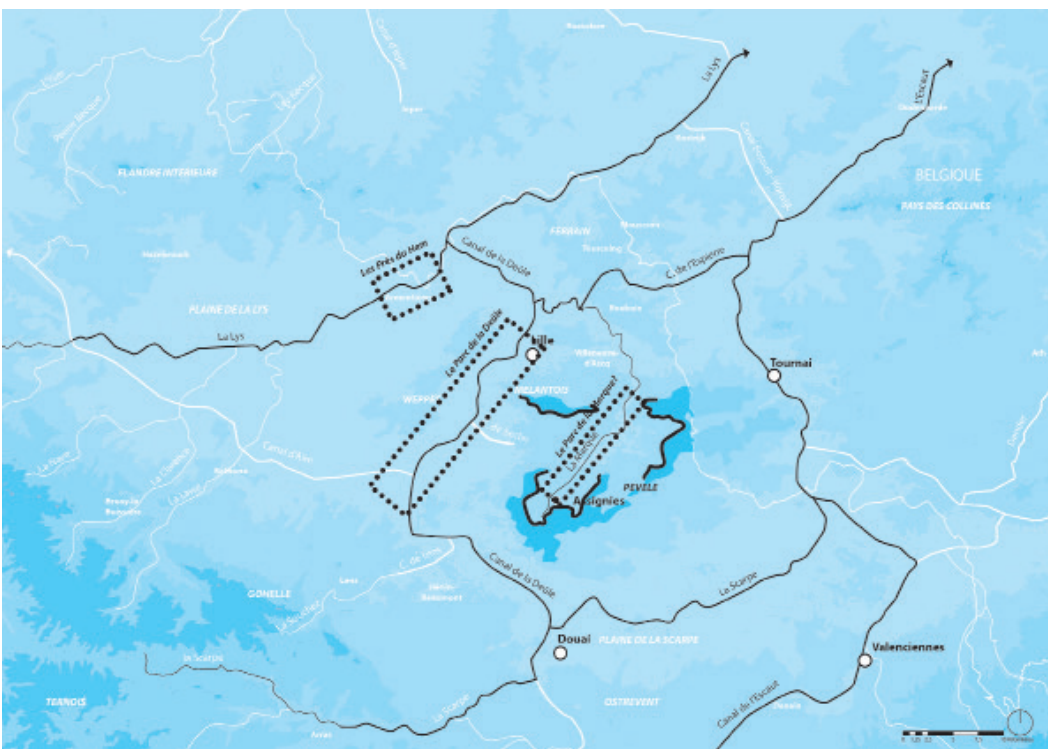
LÉGENDE

- Limite de propriété de la CCPC
- Eau
- Courbe topographique

* informations provenant d'une conversation avec M. Bizard, lors de la visite de sa propriété au sud du domaine.



Sur le site, la présence de l'eau est une constante, sous forme d'étendue (ancien miroir d'eau, carpière), de cours d'eau (la serpentine, la Marque) ou d'espaces humides (zones inondables, surfaces de ruissellement). Les faibles variations de la topographie justifient la présence d'un réseau de fossés qui animent le parcellaire et se connectent à la Marque, matérialisant le fond de vallée.



Le site d'Assignies se situe au cœur des reliefs de la Pévèle qui le bordent, l'encadrent et le protègent.

Il trouve appui auprès des points de source de la Marque. Assignies est donc entouré d'une double couronne: le relief et l'eau, l'orientant vers le nord-est.

La Marque représente un potentiel de liaison naturelle, d'agriculture durable, à travers les pays lillois.

Elle est aussi une ligne d'accroche à un ensemble de lieux récréatifs propres à la Pévèle (Marais, zones humides et boisements aménagés, circuits de fermes, de randonnée le long de la Marque).

caue Carte réalisée par le CAUE du nord et diffusée avec son autorisation



1



2

Le miroir d'eau (photo1) et la carrière (photo2) peuvent facilement être remise en état par une gestion simple et régulière. Séparé par le pont XVIII, elles accueillent une biodiversité liée à l'eau.

Support de gestion de l'eau sur le domaine, la serpentine est aménagée comme un support de balade que des îles comme la petite île (photo3) animent. A l'image de nombreuses rocailles et franchissements, l'arche de rocaille (photo4) et l'embarcadère (photo5) sont des événements qui accompagnent et valorisent l'eau sur la partie est du domaine.



3



4



5

Situé à l'arrière du Petit Rouge, le puits (Photo1) utilisé pour l'arrosage du potager porte le même vocabulaire que les grilles du domaine. On imagine facilement son intérêt lorsque les serres étaient encore présentes, ou à l'époque du verger. L'embouchure du système de drainage dans le puits démontre de sa participation à la gestion des eaux de pluie sur les parcelles environnantes.



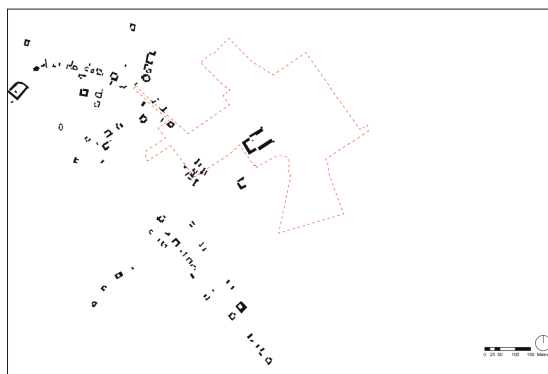
Ce cours d'eau (photo2) qui traverse la pâture pour rejoindre la Marque en longeant la rue du château, marque une ancienne entrée du domaine au XVIIIe siècle (château d'Assignies). Préservé des remaniements parcellaires modernes, ce tracé doit être mis en valeur.



La Marque semble être à l'origine de l'orientation globale du domaine (sud-ouest / nord-est), bien qu'il n'y ait pas de lien physique direct visible entre le réseau hydraulique intérieur au domaine et la Marque. Elle est un des éléments majeurs du domaine puisqu'elle participe à son accroche dans le territoire et apporte ses qualités de corridor biologique reconnues (SRCE-TVB).



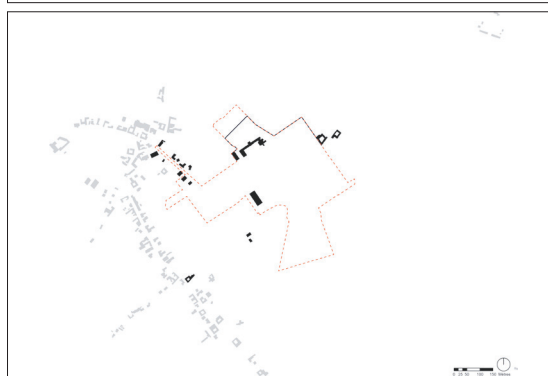
BÂTI



XVIIIe - 1860

Résidence aristocratique de la famille d'Assignies

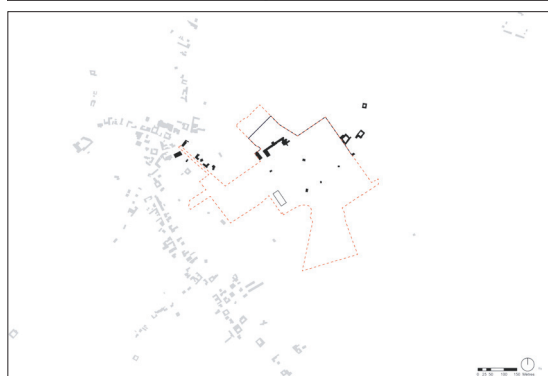
Le château d'Assignies s'oriente selon l'axe Sud-ouest / Nord-Est. Un petit noyau bâti marque l'entrée sud-est du domaine, dans l'actuel angle de la propriété de la CCPC. Les formes en U et en carré dominent largement l'ensemble du bâti.



1860-1907

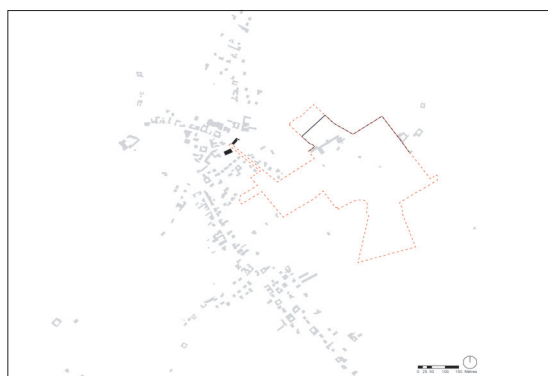
Résidence de villégiature de la famille Boutry.

Le nouveau château est construit à l'emplacement du château d'Assignies dans la même orientation. Une annexe 'Le petit rouge' est bâti au nord du domaine renforçant l'organisation orthogonale au domaine. De nouvelles fermes carrées apparaissent aux entrées du domaine (notamment au nord-est) et le noyau urbain de Tourmignies se densifie le long de l'axe d'entrée au domaine depuis le centre-bourg.



1924-2004

Le domaine est divisé en lots. Le château a disparu et cette dénomination revient à l'annexe : 'le petit rouge'. De petites constructions, encore présentes aujourd'hui, apparaissent sur le domaine (la maison du gardien de camping et les espaces de sanitaires). L'axe d'entrée au domaine accueille de nouvelles habitations.



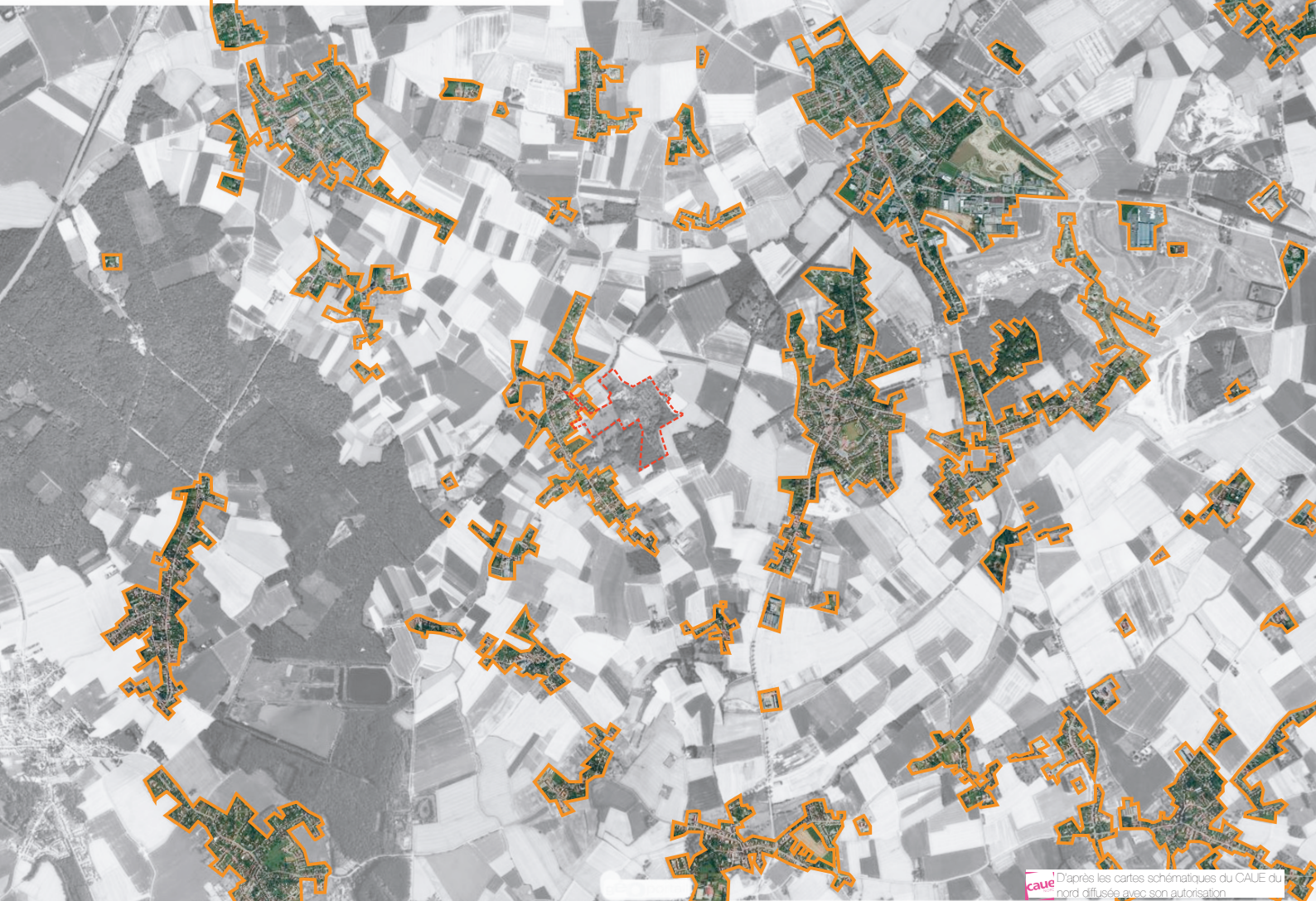
2004 à nos jours

Le domaine est devenu la propriété de la Communauté de Communes. Le centre-bourg de Tourmignies se densifie. Les fermes carrées qui marquent les entrées du domaine sont encore présentes.

 D'après les cartes schématiques du CAUE du nord diffusées avec son autorisation

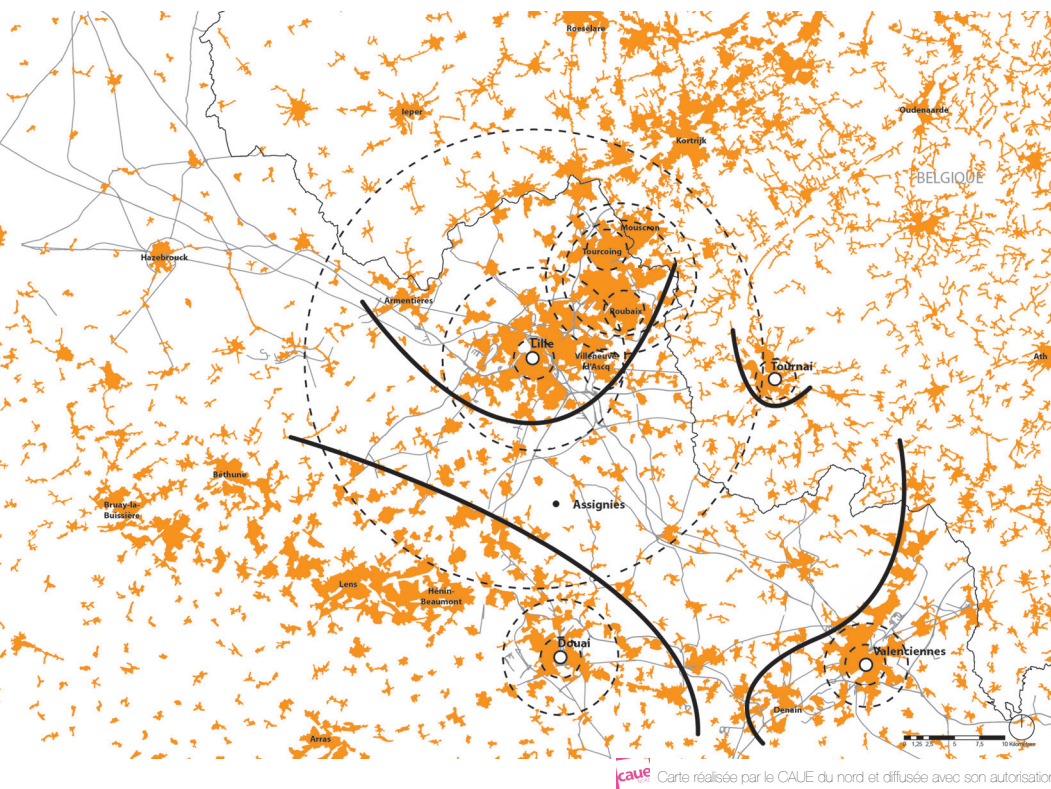
LÉGENDE

-  Limite de propriété de la CCPC
-  Bâti existant
-  Nouvelle construction



caue D'après les cartes schématiques du CAUE du nord diffusée avec son autorisation

Les bourgs se sont étalés et devraient à l'avenir mieux maîtriser leurs espaces ouverts. Cependant cet étalement crée la structure du paysage de la Pévèle qui met en relation dans un jeu savant le bâti et la nature. Cette situation représente une singularité à forte potentialité.



caue Carte réalisée par le CAUE du nord et diffusée avec son autorisation

Au cœur de la campagne habitée, le domaine d'Assignes est entouré de noyaux urbains denses. Comme dans l'ensemble de la « campagne habitée » cadrée par la métropole et les villes de Tournai, Valenciennes et Douai, la pression urbaine y est forte. Cependant il participe à l'espace tampon ouvert et encore campagnard entre la métropole lilloise transfrontalière et le bassin minier. Il est une respiration entre les agglomérations. Quel est l'enjeu pour cette campagne habitée en situation d'interface avec les territoires urbains : une disponibilité foncière, un réservoir de campagne, une identité à révéler ?

19 — Domaines d'Assignies, par Tourmignies (Nord) — Le Family Hôtel — La Façade

Phototypie A. Touly et Pauris, Lille.



Lespins

www.delcampe.net



Edif. Havat

G. Lefebvre, photo Ascq

TOURMIGNIES - Nord - Le Château

Ci-dessus, le château Boutry aujourd'hui disparu organisait le domaine dans un parc mêlant un style à la française et à l'anglaise.

Ci-contre, le Petit Rouge hier et aujourd'hui, devenu le château. La façade et la toiture sont inscrites aux titres des Monuments Historiques.





Ci-contre, face aux fermes à cour carrée qui marquaient l'entrée du domaine d'Assignies, la demeure du gardien s'installait à l'entrée du 'Family Hotel'. Aujourd'hui propriété privée fermée, cette habitation a gardée le cachet de l'époque. La grille monumentale (ci-dessous) qui dévoilée l'entrée sur le domaine dans l'axe du château Boutry, est encore présente en limite de cette parcelle.



Marqueurs des entrées historiques du domaine, les demeures dans le style du domaine et les fermes carrées témoignent de l'emprise originale du domaine d'Assignies sur le territoire. Les 3 photos (ci-dessus et ci-contre) dévoilent les demeures situées rue de la Bourlière, au sud-ouest du domaine. Des éléments comme les clôtures traduisent encore l'esprit du domaine.

SYNTHÈSE DES ENJEUX PHYSIQUES ET SENSIBLES

Renforcer la biodiversité et la valeur naturelle du domaine comme partie de la trame verte

Penser au renouvellement et à la gestion des sujets et structures végétales remarquables



A l'image de la glacière, le domaine d'Assignies possède une valeur écologique importante qui doit être protégée et support de pédagogie.



Le cercle des 8 marronniers est une figure remarquable de l'aménagement du domaine. Mais le végétal est un être vivant, il faut penser dès aujourd'hui le renouvellement des figures paysagères pour qu'elles puissent continuer à traverser les siècles.

Rouvrir le domaine, Le reconnecter au territoire



Actuellement fermé au public, le domaine doit pouvoir être accessible.



Pensé dans son territoire, le domaine conserve encore des liens visuels forts facilement valorisable.

Penser l'eau dans un réseau avec La Marque Affirmer le réseau hydraulique comme morceau de la trame bleue



La carpière délaissée s'enfriche. Élément du réseau hydrique pévélois, les aménagements en eau du domaine doivent être entretenus.



La Marque oriente l'organisation du domaine, il est donc indispensable de penser les projets dans leurs liens avec celle-ci, que révèle l'orientation des parcelles.

Affirmer les lignes de forces et le changement d'orientation du domaine Mettre en exergue le Petit Rouge



Certaines lignes qui organisent le domaine sont présentes sur des relevés cartographiques de 1830. Elles sont encore lisibles aujourd'hui, 186 ans après.



Élément bâti devenu château, aux façades inscrites aux titres des Monuments Historiques, le Petit Rouge peut être valorisé par une gestion minimale.



LECTURE RÉGLEMENTAIRE

Une approche patrimoniale

Le domaine d'Assignies porte un ensemble d'éléments remarquables. Des éléments architecturaux inscrits aux titres des monuments historiques, aux espèces naturelles protégées, ce domaine porte un découpage de protection ainsi qu'un morcellement qui résulte de son histoire. De plus, les documents d'urbanisme comme le PLU offre un second échelon communal de zonage et d'orientations en terme d'usage de l'espace.

Vestige d'un domaine, dont les particularités fédèrent les acteurs de cette portion de territoire, l'étude de la dimension patrimoniale doit avoir pour finalité le **cadrage des orientations de projet et la recherche de l'équilibre entre modestie (ie. un projet au service du site) et ambition (ie. des interventions qui créent une plus-value pour le territoire) dans une interprétation des réglementations en vigueur.**

MONUMENTS HISTORIQUES

L'inscription de la façade et de la toiture du pavillon «Le petit rouge»

Dans les années 1930, lorsque Monsieur Brutulle devient propriétaire, il fait du domaine une exploitation fruitière. La dépendance de le Petit Rouge, devient le château du domaine.

L'organisation de la propriété évolue et l'orientation Nord-ouest/Sud-est prend le dessus sur l'axe sud-ouest/nord-est. M. Brutulle entretiendra son vaste verger jusqu'en 1950. Malgré le détournement d'usage de cette bâtisse, opéré par le camping, le petit rouge, devenu château, voit sa façade et sa toiture inscrites à l'inventaire des monuments historiques par l'arrêté du 31 janvier 2012.

Des gravures portent la mémoire de l'occupation allemande.

Le bâtiment du petit rouge est à cheval sur les communes de Mérignies, pour sa plus grande partie et de Tourmignies (carte 7, ci-contre).



Le découpage administratif du Petit Rouge.



1 - La façade classée est en partie masquée par la végétation délaissée.

2/3 - Détails de couverture en tuiles vernissées de la toiture classée.

4 - Détails de menuiserie d'un balcon couvert en façade.



Le classement de l'église Saint-Pierre à Antioche.

L'église Saint-Pierre à Antioche de la commune de Tourmignies est classée aux titres des monuments historiques par arrêté datant du 20 Octobre 1920 (Photo ci-contre). Son périmètre de protection impacte sur le domaine propriété de la Communauté de Communes.



Les périmètres de protection des monuments historiques

La totalité de la propriété est comprise dans le périmètres de protection de Monuments Historiques. En conséquence, conformément aux dispositions du code du patrimoine, tout travaux modifiant ou transformant l'aspect extérieur des immeubles bâtis ou non bâtis devra faire l'objet d'une autorisation préalable après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour ce faire, il est indispensable de contacter :

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 59 : 3, rue Lombard, TSA 50043 59 049 Lille cedex. Téléphone : 03 28 36 78 70, Télécopie : 03 28 36 78 84

L'ensemble des travaux nécessitant des terrassements impliquent de contacter les Services Régionaux Archéologies :

Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie – S.R.A, 3 rue du Lombard, TSA 50041 - 59049 LILLE cedex, Téléphone : 03.28.36.78.50, Télécopie : 03.28.36.78.6



Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tourmignies

Le PLU de Tourmignies porte 3 catégories de zones sur la propriété de la CCPC : Zones N (dont Nh, Nt, Nti), Zones AU (1AU, 2AU) et des Espaces Boisés Classés.

Zone N, dite «de nature»

Dans le respect des constructions admises dans le règlement, elles devront respecter entre-elles 4 mètres minimum. Leur emprise au sol ne pourra excéder 25 % de l'unité foncière. Les constructions et installations (...) doivent respecter l'architecture des bâtiments existants et le site; elles doivent présenter une simplicité de volume et une unité d'aspect et de matériaux compatibles avec la bonne économie de la construction.

Les accès (...) doivent présenter des caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences de sécurité, de la défense contre l'incendie et de la protection civile. L'autorisation d'occupation ou d'utilisation des sols peut être subordonnée aux nécessités de desservir (...). Les terrains doivent être desservis par des voies publiques ou privées répondant à l'importance et à la destination de la construction (...). Elles doivent avoir une largeur minimale de 5 mètres. L'emprise des voies créées doit tenir compte de (...) la situation (...) dans le réseau des voies environnantes actuelles ou futures.

Les clôtures doivent être réalisées en harmonie avec la construction dans une hauteur limitée à 2 mètres.

Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes. Les haies devront être composées d'essences locales.

Les aires de stationnement (...) doivent être plantées à raison d'un arbre de haute tige pour 4 places de parking. Elles devront être situées à l'intérieur des parcelles.

Les mouvements topographiques ne peuvent excéder +/-2m, et font l'objet d'une déclaration spécifique s'ils couvrent plus de 100 m².

En zone Nh, il est permis l'extension des bâtiments existants dans une limite de 25 % de l'emprise du bâtiment existant.

En zone Nt, les constructions devront faire l'objet d'une intégration paysagère renforcée. Elles sont autorisées s'il s'agit d'habitations légères de loisirs dans le cadre d'un terrain de camping, d'aire de camping, d'habitation nécessaire au gardiennage d'activités touristiques ou de sanitaires strictement nécessaire à l'exploitation d'un terrain de camping ou parc résidentiel de loisirs. Un nombre de places de parking devra être aménagé (...).

En zone Nti, seul les extensions de constructions existantes pour locaux sanitaires, techniques ou de loisirs sous réserve d'être limitées à 10 m² d'emprise au sol seront autorisées.

Zone AU, dite « à urbaniser»

Les zones AU se regroupe en deux catégories : 1 AU, à urbaniser futures, à court terme, et 2 AU, à urbaniser futures, à long terme.

Au-delà de la réglementation du PLU, la projection future sur les zones AU doit permettre de mettre en place un projet d'urbanisme qui participe à la valorisation du domaine d'Assignies en devenant, à la manière de la fabrication additive, une extension qui participe à unir l'urbain et le végétal, le vide et le bâti, l'urbain et le domaine.

Espaces Boisés Classés

Les espaces boisés classés ont pour objectif la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts. Ils concernent les bois, forêts et parcs, mais s'appliquent également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies et des plantations d'alignements.

Le classement en espaces boisés empêche les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

La délivrance de l'autorisation de coupe ou d'abattage d'arbres est de la compétence du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale lorsqu'il existe un plan local d'urbanisme (ou un POS) approuvé, du préfet dans les autres cas.

COMMUNE DE TOURMIGNIES

PLAN LOCAL D'URBANISME PLAN DE ZONAGE

P.L.U. approuvé par délibération du
Conseil Municipal
en date du

MARS 2008

ECHELLE 1/2000^{ème}

4

Le territoire communal

P.L.U. - Etudes et réalisations d'urbanisme

NOTE:

LA COMMUNE EST CONCERNÉE PAR LE RISQUE NATUREL DE MOUVEMENT DE TERRAIN EN TEMPS DE SÈCHESSE LIÉ AU RETRAIT-CONFÈLEMENT DES SOLS ARGILEUX. IL EST CONSEILLÉ DE PROCÉDER À DES SONDAGES SUR LES TERRAINS ET D'ADAPTER LES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION.

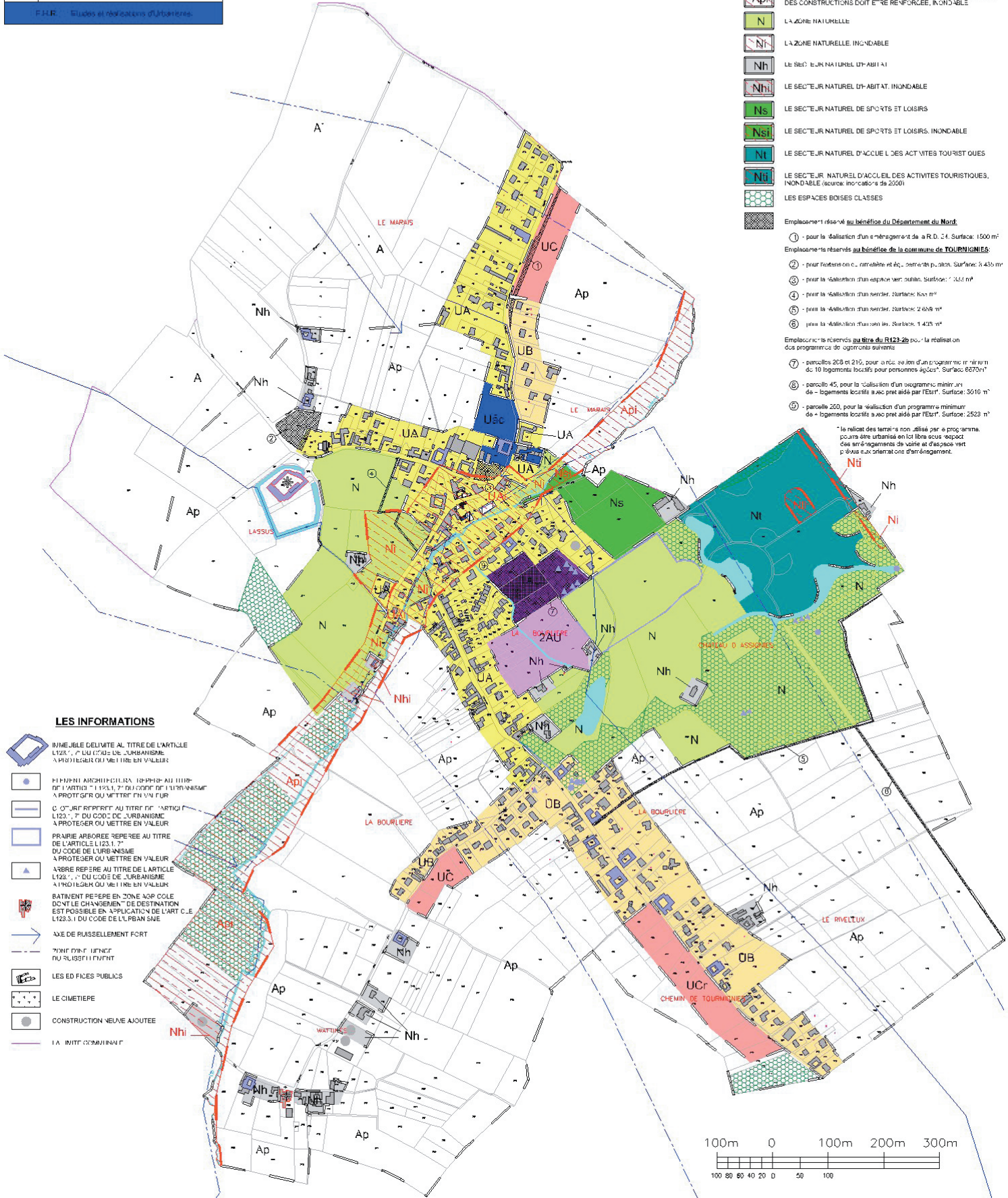


LEGENDE

ZONAGE

- UA** LA ZONE URBAINE MIXTE D'USAGE
- UAi** LE SECTEUR URBAIN DE CENTRE RENFORCÉ
- UB** LA ZONE URBAINE DE MOYEN DENSITÉ
- UC** LA ZONE URBAINE DE FAIBLE DENSITÉ
- UCr** LE SECTEUR URBAIN DE FAIBLE DENSITÉ, AVEC CONTRAINTES DE RUSTICITÉ
- Ubc** LA ZONE D'ACTIVITÉS COMMERCIALES, DE SERVICES ET D'ARTISANAT
- 1AU** LA ZONE D'URBANISATION FUTURE À COURT TERME
- 2AU** LA ZONE D'URBANISATION FUTURE À LONG TERME
- A** LA ZONE AGRICOLE
- Ap** LE SECTEUR DE LA ZONE AGRICOLE OU L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES CONSTRUCTIONS DOIT ÊTRE RENFORCÉE
- Api** LE SECTEUR DE LA ZONE AGRICOLE OU L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES CONSTRUCTIONS DOIT ÊTRE RENFORCÉE, INONDABLE
- N** LA ZONE NATURELLE
- Ni** LA ZONE NATURELLE INONDABLE
- Nh** LE SECTEUR NATUREL D'HABITAT
- Nhi** LE SECTEUR NATUREL D'HABITAT, INONDABLE
- Ns** LE SECTEUR NATUREL DE SPORTS ET LOISIRS
- Nsi** LE SECTEUR NATUREL DE SPORTS ET LOISIRS, INONDABLE
- Nt** LE SECTEUR NATUREL D'ACCUEIL DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES
- Nti** LE SECTEUR NATUREL D'ACCUEIL DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES, INONDABLE (source: inondations de 2000)
- Nü** LES ESPACES BOISÉS CLASSES

- Emplacements réservés au bénéfice du Département du Nord:**
- ① - pour la réalisation d'un eménagement de a.R.D. 24. Surface: 1500 m²
- Emplacements réservés au bénéfice de la commune de TOURMIGNIES:**
- ② - pour l'édification d'un immeuble de bureaux publics. Surface: 5 435 m²
 - ③ - pour la réalisation d'un espace vert public. Surface: 7 051 m²
 - ④ - pour la réalisation d'un sentier. Surface: 800 m²
 - ⑤ - pour la réalisation d'un sentier. Surface: 2 696 m²
 - ⑥ - pour la réalisation d'un sentier. Surface: 1 425 m²
- Emplacements réservés au titre du R123-2b pour la réalisation de programmes de logements suivants:**
- ⑦ - parcelles 203 et 210, pour la réalisation d'un programme minimum de 10 logements sociaux pour personnes âgées. Surface: 6220 m²
 - ⑧ - parcelle 45, pour la réalisation d'un programme minimum de 4 logements sociaux à acc. prêt aidé par l'Etat. Surface: 5010 m²
 - ⑨ - parcelle 200, pour la réalisation d'un programme minimum de 4 logements sociaux à acc. prêt aidé par l'Etat. Surface: 2523 m²
- * Le relief des terrains non utilisé par le programme pourra être autorisé en lot libre sous respect des aménagements de voirie et d'espace vert prévus aux orientations d'aménagement.



LES INFORMATIONS

- IMMEUBLE DÉLIMITÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L123.1.7 DU CODE DE JURBANISME À PROTÉGER OU METTRE EN VALEUR
- IMMEUBLE ANCIEN-CHIFFRE DÉFINI AU TITRE DE L'ARTICLE L123.1.7 DU CODE DE JURBANISME À PROTÉGER OU METTRE EN VALEUR
- COTÉRIFF DÉFINI AU TITRE DE L'ARTICLE L123.1.7 DU CODE DE JURBANISME À PROTÉGER OU METTRE EN VALEUR
- PRUNIE ARBOREE REPERÉE AU TITRE DE L'ARTICLE L123.1.7 DU CODE DE JURBANISME À PROTÉGER OU METTRE EN VALEUR
- ARBRE REPERÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L123.1.7 DU CODE DE JURBANISME À PROTÉGER OU METTRE EN VALEUR
- BATIMENT REPERÉ EN ZONE ASP COLE DONT LE CHANGEMENT DE DESTINATION EST POSSIBLE EN APPLICATION DE L'ART. C.E. L123.1.1 DU CODE DE JURBANISME
- AXE DE RUSSELEMENT FORT
- ZONE D'INTERÊT PUBLIC
- LES EDIFICES PUBLICS
- LE CIMETIERE
- CONSTRUCTION NEUVE AJOUTÉE
- LA BOUTE COMMUNALE



Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mérignies

La portion du domaine d'Assignies, propriété de la CCPC, située sur la commune de Mérignies est soumise à la réglementation de Zone Ne et A.

Zones N, dite «de nature»

La propriété de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault ne porte pas de zone N au titre du Plan Local d'Urbanisme mais une zone Ne, plus spécifique à l'aménagement d'équipements.

La zone Ne, permet les activités horticoles liées à l'éducation, mais aussi la construction d'équipements sportifs, de bâtiments socio-éducatifs, culturels, sportifs, de loisirs ou d'accueil, ainsi que les constructions d'habitations directement liées à ces activités et qui en sont indissociables.

Zones A, dite «agricole»

Sont autorisées les constructions indispensables à l'activité agricole, ainsi que les constructions ou installations réputées agricoles.

Les accès doivent présenter des caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences de la sécurité, de la circulation des handicapés et personnes à mobilité réduite, de la défense contre l'incendie, de la protection civile et aux besoins des constructions et installations envisagées. Ils doivent répondre à l'importance et à la destination de la construction.

Les espaces de stationnement (...) devront être réalisés en dehors des voies publiques (...) et garantir l'accessibilité des stationnements aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Ils devront être desservis à partir de l'intérieur de la propriété et non par accès direct depuis la voie. Pour les constructions à usage d'habitat, il doit être prévu 2 places de stationnement en plus du garage.

Les bâtiments entre-eux doivent ménager une distance minimale de 4m. Il n'y a, actuellement, pas de limite d'emprise au sol des constructions. La hauteur des constructions à usage non agricole ne doit pas dépasser 10m au faîtage et 6,5m pour les toitures terrasses. Les constructions à usage agricole ne doivent pas excéder 13m au faîtage. Un ensemble de dispositions particulières sont toutefois à consulter au sein de l'article A.11.2.

Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes. Les clôtures végétales ou plantations seront effectuées en donnant une place prépondérante aux essences locales mentionnées dans les annexes documentaires (du PLU).

Département du Nord
Arrondissement de Lille

COMMUNE de MERIGNIES

Plan Local d'Urbanisme

Plan de Zonage

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Le 1er Juillet 2004 Le 15 Mai 2010	Du 03 Novembre au 3 Décembre 2004 Du 31 Janvier au 03 Mars 2011	Le 27 Janvier 2005 Le 24 Mars 2011

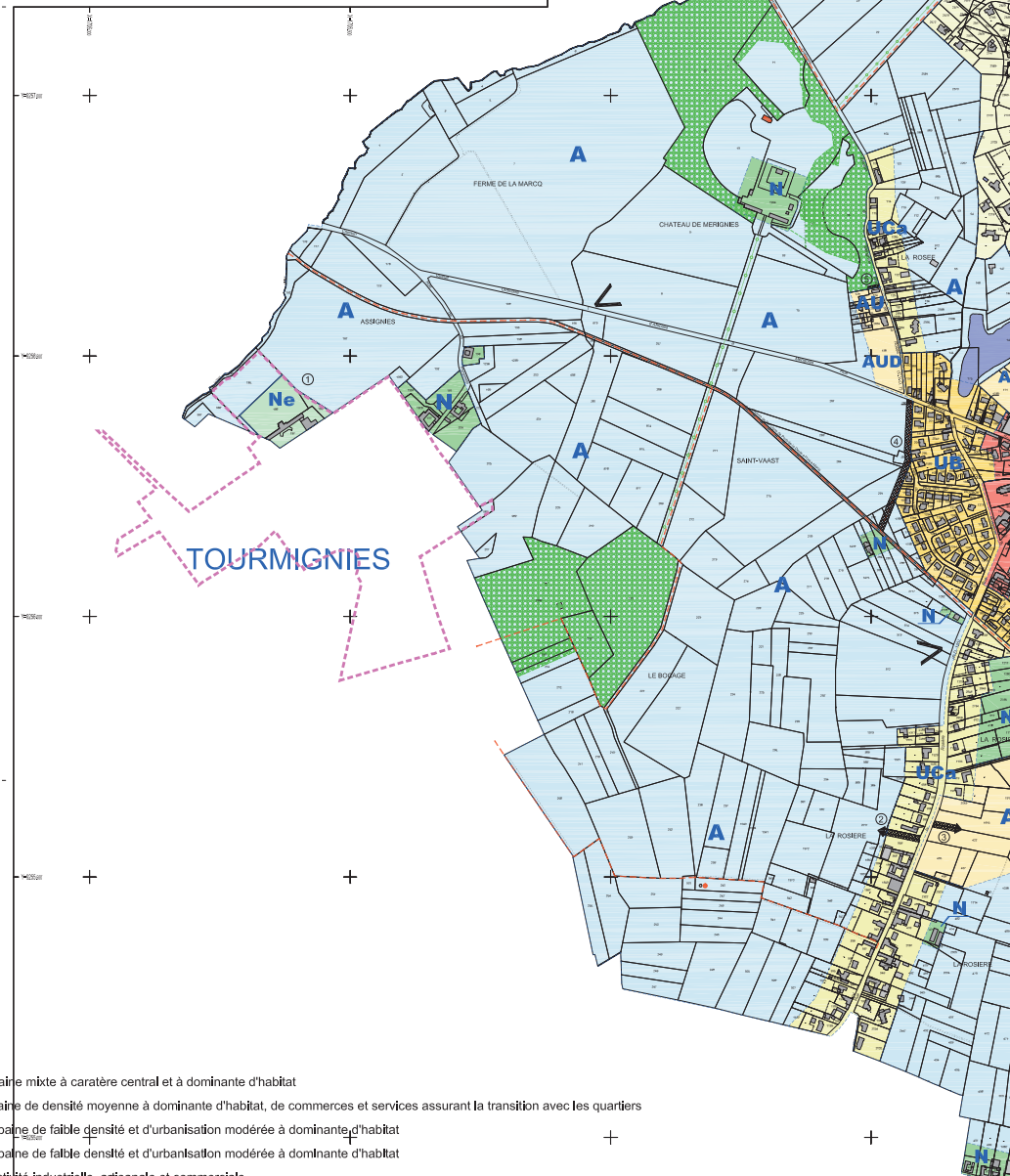
Commune de MERIGNIES
10 Rue de la Mairie - 59110 MERIGNIES
Tel : 03 20 41 83 00



CTD-GÉOSYSTEMES (D.DRAIN)
BUREAU DE CAMBRAI
14 Rue de France - 59400 CAMBRAI
Tél : 03 20 22 44 44 - Fax : 03 20 22 44 20
E-Mail : contact@ctd-geo-systemes.com



1 Date de levé	1/5000e Echelle	07360-38 (JD) Dossier Cambrai	07360-38-Zonage.dwg Fichier
-------------------	--------------------	----------------------------------	--------------------------------



TOURMIGNIES

MONS-EN-PEVELE

- Zone UA : Zone urbaine mixte à caractère central et à dominante d'habitat
- Zone UB : Zone urbaine de densité moyenne à dominante d'habitat, de commerces et services assurant la transition avec les quartiers
- Zone UCa : Zone urbaine de faible densité et d'urbanisation modérée à dominante d'habitat
- Zone UCb : Zone urbaine de faible densité et d'urbanisation modérée à dominante d'habitat
- Zone UG : Zone d'activité industrielle, artisanale et commerciale
- Zone AU : Zone ouverte à l'urbanisation
- Zone AUm : Zone ouverte à l'urbanisation (mixte)
- Zone AUmh : Zone ouverte à l'urbanisation (Hospitalier et Hotellerie)
- Zone AUD : Zone ouverte à l'urbanisation (différée)
- Zone A : Zone agricole à protéger
- Zone N : Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité du site
- Zone Ne : Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité du site (vocation socio-éducative, culturelle et sportive)
- Zone Ng : Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité du site (espace dédié à la pratique du golf)
- Zone Nh : Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité du site (vocation hôtellerie et tourisme)
- Zone Nr : Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité du site (zone rurale habitée du Bois de Choques)

- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Chemins pédestres
- Alignements d'arbres à préserver
- Bâti
- Bâtiment agricole remarqué
- Périmètre de la ZAC du Golf de la Pévèle
- Domaine d'Assignies / E
- Zone AU mixte, activités économique et habitat
- Cône de vision

ESPÈCES PROTÉGÉES

L'aménagement de la glacière comme nichoir à chauve-souris permet de conserver cet élément architectural remarquable. L'abandon d'usage de la glacière a permis la venue de chauve-souris (Murins à moustache, Murins de Natterer et Oreillards roux). La présence de ces dernières fut l'opportunité de la réfection de cette construction. Ces travaux ont également permis de conforter ce lieu comme habitat pour les amphibiens en réalisant une entrée et une pente douce pour la descente de ces individus. Cet élément architectural original participe à la mémoire du domaine, alors que sa nouvelle destination lui permet d'éviter la muséification.

À son échelle, la glacière démontre qu'il est possible de trouver de nouveaux usages visant à la réappropriation d'éléments patrimoniaux.

La domaine d'Assignies porte plusieurs espèces d'amphibiens protégées. Le triton palmé, le triton ponctué, le triton alpestre et le crapaud commun sont représentés. Ils sont protégés au niveau national. Plus important, le triton crêté et la grenouille rousse également présents sur le domaine sont des espèces protégées au niveau européen par la Directive Habitat (Natura 2000). Cette directive interdit la destruction des habitats de ces amphibiens. Une étude menée par la Chaîne des Terrils en 2009, relève les éléments du domaine favorable à ces espèces.

Il apparaît que l'habitat de ces amphibiens est constitué par la combinaison d'espaces boisés et de zones humides. En effet, la carpière et le miroir d'eau sont des milieux propices à la reproduction du crapaud commun et de la Grenouille rousse malgré la présence importante de poissons. La mare constituée par la serpentine coté grande grotte, est le refuge des tritons reproducteurs. Cette habitat peut être renforcé par un curage et une mise en lumière. La faiblesse du niveau d'eau sur certaines portions de la serpentine est tout aussi favorable à la reproduction des tritons et de la grenouille rousse. L'absence de poissons prédateurs, les berges en pentes douces et la présence de végétation aquatique (pour la ponte) concentrent les conditions favorables au milieu de reproduction.

La présence d'ornières offre un milieu durant dans la période juvénile du cycle de vie des amphibiens. Hors période de reproduction, les amphibiens trouvent refuge dans les bois mort, sous les feuilles, dans les terriers de micromammifères. En laissant des tas de bois mort, le milieu forestier complète les qualités du milieu pour la phase terrestre des amphibiens.

Ainsi, la présence de l'eau sous différentes formes (ornières, zones humides, étendues, etc.) et son libre écoulement devront être pris en compte au sein de nouveaux projets d'aménagements.

Il est à noter que la chaîne des terrils souligne l'importance de la Marque comme corridor humide pour les espèces d'amphibiens du domaine. Parmi les pistes d'amélioration de ces habitats pour les amphibiens :

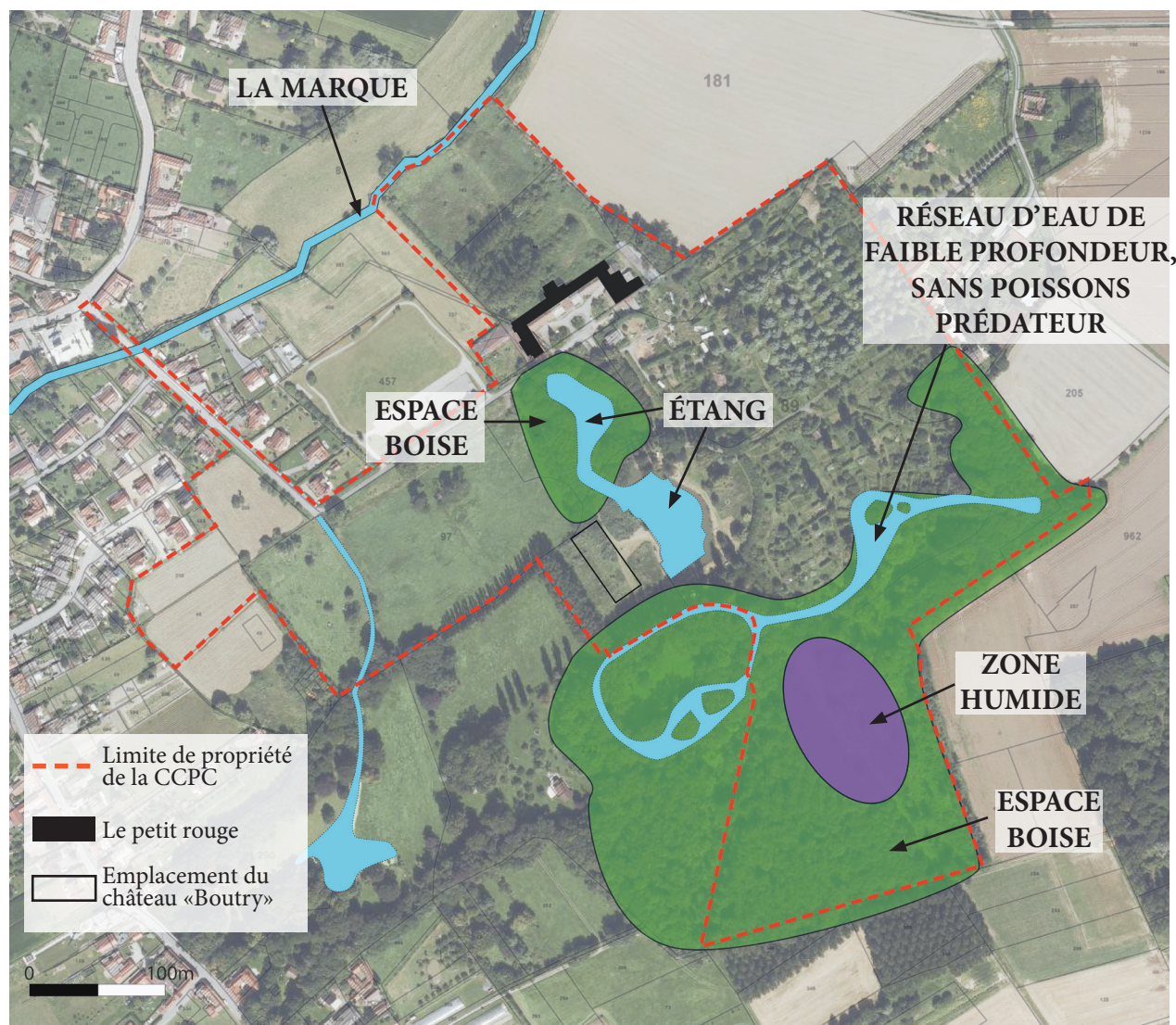
- curer, afin d'éviter la perte des espaces en eau, notamment la serpentine,
- mettre en lumière, en entretenant la végétation aux abords directes des zones d'eau
- renforcer les corridors dans un périmètre de 400 m (Rayon moyen de déplacement d'une population),
- réduire la faune piscicole,
- conserver des zones d'eau végétalisée, de faible profondeur,
- modeler des berges en pente douce.



Schéma de fonctionnement de la glacière. La glace récoltée en hiver sur la serpentine y était stockée, et conservée tout l'été.



Le retraitement de l'entrée de la glacière ne porte pas les valeurs architecturales du parc et de ses vestiges. Néanmoins, ce nouvel usage témoigne des qualités écologiques du domaine.



La carte ci-contre est réalisée sur une interprétation de l'étude de la chaîne des terrils. Les éléments identifiés comme propices à l'habitat des amphibiens dans cette dernière sont ici cartographiés.

SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau dresse le constat et les enjeux de la gestion de la ressource Eau en Pays de Pévèle. Dans son lien direct avec la Marque et au travers de l'aménagement de la serpentine, du miroir d'eau et de la carpière, le domaine d'Assignies est directement soumis à ces enjeux.

On notera notamment que les porteurs de projets devront impérativement :

- limiter l'imperméabilisation des sols,
- entretenir les cours d'eau et préserver les zones humides pour leur rôle de zones d'expansion de crue

Dans un souci de recherche qualitative des aménagements, le SAGE indique d'autres pistes de gestion de l'eau, notamment :

- faire un plan de gestion de l'eau et des surfaces en eau sur le domaine
- qualifier et protéger les zones humides,

Il révèle l'importance de la communication autour de la ressource en eau et notamment :

- sensibiliser les acteurs agricoles, gestionnaires d'espaces verts (...) sur l'impact de leurs activités.
- sensibiliser les populations sur les fonctionnalités de ces zones et de la ressource en eau en général.

Thème	Constats et Enjeux
<p>Gestion de la ressource</p>	<p>Constats</p> <ul style="list-style-type: none"> - une nappe de la craie qualitativement dégradée mais abondante - une nappe calcaire à la situation inverse - une production d'eau limitée par les pollutions et non sécurisée par des ressources supplémentaires <p>Enjeux</p> <p><u>Préserver la qualité des nappes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les pollutions à la source, développer les dispositifs de protection et recourir à des alternatives aux pesticides - sensibiliser les acteurs agricoles, gestionnaires d'espaces verts et industriels sur l'impact de leurs activités <p><u>Sécuriser l'alimentation locale en eau potable:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - développer des interconnexions entre producteurs d'eau et des dispositifs de stockage - rechercher de nouvelles ressources
<p>Reconquête et mise en valeur des milieux naturels</p>	<p>Constats</p> <ul style="list-style-type: none"> - des cours d'eau très artificialisés et très pollués notamment en raison du passé industriel - une forte pression urbaine (assainissement) - une gestion hétérogène, voire absente pour l'ensemble du maillage hydraulique <p>Enjeux</p> <p><u>Améliorer la qualité des cours d'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'émergence de gestionnaires de cours d'eau sur les secteurs orphelins - faire des plans de gestion, la norme - mettre en conformité les réseaux d'assainissement - limiter les obstacles à l'écoulement des rivières <p><u>Préserver les zones humides locales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les identifier, les qualifier et les protéger - sensibiliser les populations sur leurs fonctionnalités
<p>Prévention des risques naturels et prise en compte des contraintes historiques</p>	<p>Constats</p> <ul style="list-style-type: none"> - un territoire où le risque d'inondation est bien présent (ruissellement, débordement des cours d'eau) - changement climatique : une intensification des événements extrêmes à prévoir - des pollutions historiques à traiter (sédiments, sites et sols pollués) <p>Enjeux</p> <p><u>Poursuivre les actions préventives et curatives contre les inondations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter l'imperméabilisation des sols par l'étalement urbain ; - entretenir les cours d'eau et préserver les zones humides pour leur rôle de zones d'expansion de crue - suivre l'évolution des affaissements miniers <p><u>Limiter le risque de pollutions diffuses vers les masses d'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - inciter à la requalification des friches industrielles - contrôler régulièrement les rejets industriels <p><u>Développer les filières de valorisation des sédiments</u></p>
<p>Développement durable des usages de l'eau</p>	<p>Constats</p> <ul style="list-style-type: none"> - un potentiel fluvial important - un territoire marqué par la présence de l'eau, mais peu de mise en valeur - un dynamisme autour des activités de loisirs liées à l'eau <p>Enjeux</p> <p><u>Développer le transport fluvial commercial et de plaisance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien au projet du canal Seine-Nord - développer l'offre portuaire et préserver le foncier situé en bord des voies d'eau pour favoriser l'installation d'entreprises <p><u>Valoriser le développement des loisirs liés à l'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en cohérence les voies douces et les trames vertes - intensifier le travail de sensibilisation et d'éducation des associations locales autour des cours d'eau et des zones humides

Source : <http://sagemarquedeule.fr>

Risques naturels

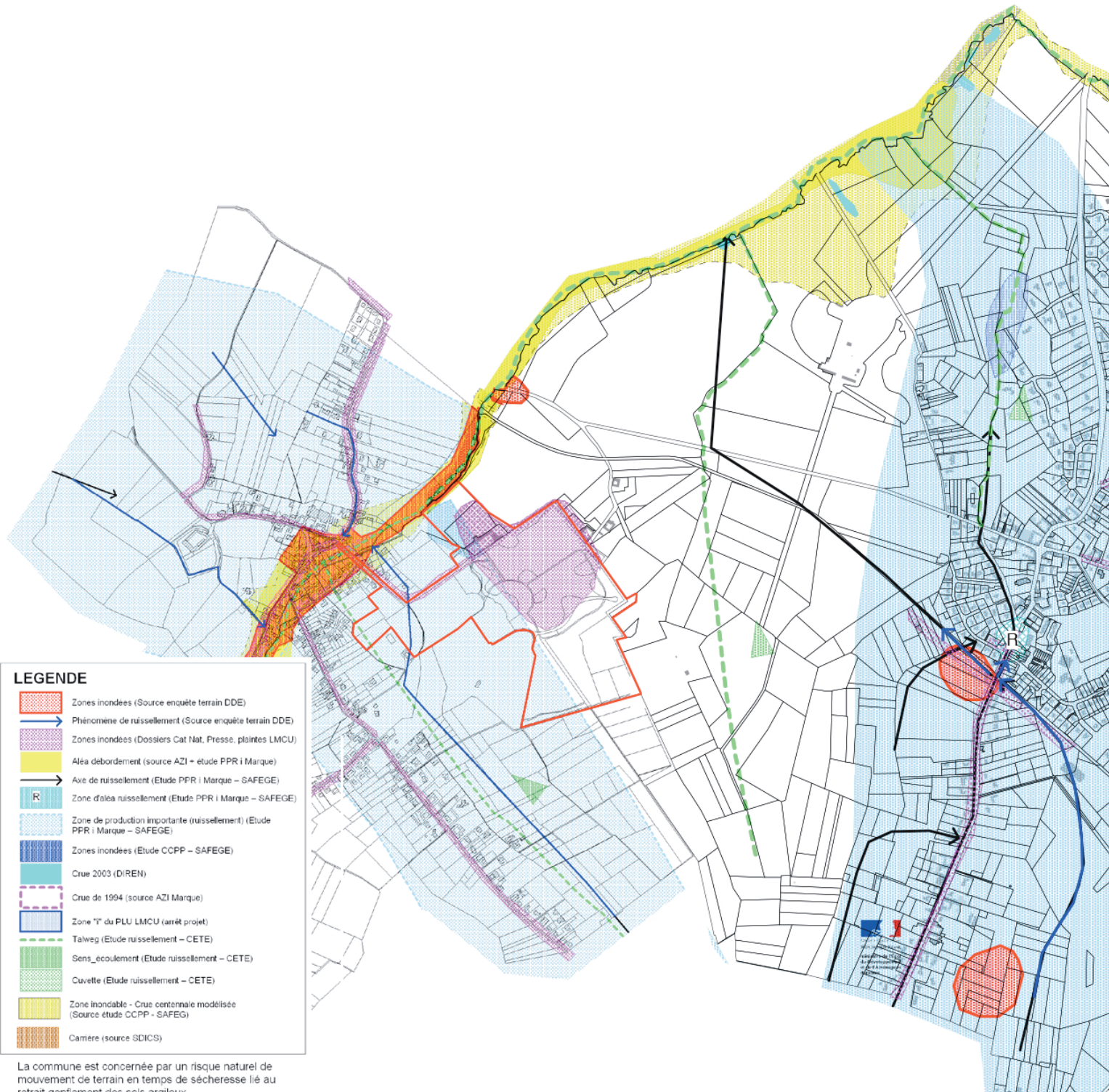
La cartographie des risques naturels de la préfecture du Nord compile des observations et les résultats de différentes études sur les risques naturels. Du Plan de Prévention des Risques d'Inondations aux dossiers de catastrophes naturelles (LMCU), elle offre une nouvelle lecture du domaine.

D'une part, elle dessine une imposante zone de production de ruissellement (issue du Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Marque - SAFEGE) qui englobe la partie sud-ouest du domaine. Cette zone s'explique par la combinaison d'un talweg (Étude ruissellement - CETE) et d'un axe de ruissellement (Source enquête de terrain DDE) s'étendant perpendiculairement à la Marque, du sud-est au nord-ouest.

D'autre part, cette carte dévoile un vaste espace inondée (Dossier Catastrophes Naturelles, Presse, plaintes LMCU). Cependant, cet espace dessine en réalité un ensemble de zones inondables. Le PLU précise notamment certaines de ces zones inondables. Cette information révèle l'importance de penser les impacts de projets d'aménagements au-delà de leurs propres limites.

Cette cartographie interroge sur le lien physique direct entre la Marque et le domaine d'Assignies. La perte de lisibilité de ce lien hydrographique doit conduire à réinterroger le domaine (et notamment la propriété de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault) comme un support à renforcer en vue d'améliorer le lien écologique et d'affirmer le rôle de tamponnement du domaine dans le réseau de la Marque. Rappelons que tout nouveau projet devra prendre en compte le libre écoulement des eaux afin de ne pas nuire à la circulation et à l'interconnexion des habitats des espèces remarquables autochtones.

Ces éléments doivent permettre d'orienter l'usage des sols du domaine. Il est indispensable de penser la gestion de l'eau de surface comme levier à la mise en œuvre de futurs projets.



La commune est concernée par un risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait gonflement des sols argileux

Source : site internet de la préfecture du Nord
http://www.nord.gouv.fr/content/download/10454/63861/file/Tourmignies_cle6d5536.pdf

SYNTHÈSE DES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

Interpréter la réglementation des PLU avec l'arrêté d'inscription du Petit Rouge aux Monuments Historiques.



La protection du Petit Rouge engendre un périmètre de protection qui nécessite une déclaration préalable de travaux auprès du STAP du nord pour n'importe quelles interventions. Cette déclaration engendrera un avis conforme de la part de l'Architecte des Bâtiments de France en cas de co-visibilité (un avis simple en l'absence de co-visibilité). Le cahier des charges de cession doit permettre de construire l'argumentaire qui facilitera l'avis de l'ABF.

Installer une réglementation sur le mobilier des espaces privatifs.
Penser la visibilité des éléments remarquables en espace privé, depuis les espaces ouverts au public.
Préciser la mise en œuvre de clôture



Face aux usages privatifs, des aménagements peu qualitatifs, à l'opposé du langage du domaine, ont été mis en place pour réguler l'accessibilité au public. Accueillant du public depuis le 'family hotel', le site doit, pour être valoriser, pouvoir être accessible au public.

A domaine singulier, mobilier et aménagements spécifiques. Pour redonner une dimension seigneuriale au domaine, les limites au sein du domaine doivent être en accord avec leurs environnements.

Développer les espaces refuges de biodiversité
Installer une pédagogie des éléments remarquables



L'aménagement de la Glacière en espace sanctuaire pour les amphibiens et les chauve-souris est une action qui doit encourager de nouvelles valorisations et protections de la biodiversité.

Depuis ces enrochements artificiels jusqu'à ce cercle de marronniers singulier, le domaine est parsemé d'éléments remarquables. Qu'ils soient figures paysagères, vestiges ou qualités environnementales, il est indispensable de sensibiliser les usagers du domaine à l'histoire et aux qualités exceptionnelles de ce site.



LECTURE HISTORIQUE

Une approche
de la dimension
symbolique des
vestiges et des
composantes du
domaine.

Parc d'un château aujourd'hui disparu, le domaine d'Assignies s'inscrit dans un réseau de domaines seigneuriaux, dont les drèves marquent encore le paysage de la Pévèle. Sous le prisme de la symbolique, on peut considérer que le site est marqué par :

- l'ancien château,
- le verger (lorsque l'annexe «Le petit rouge» devient château / symbolique peu mais encore présente, élément identitaire de la Pévèle),
- l'ancien camping.
- les aménagements à l'anglaise de la période Boutry

Il est indispensable de comprendre le rapport entre l'organisation du domaine et les différentes périodes qu'il a traversé. **Cette approche doit permettre d'appréhender la composition actuelle du domaine, sa genèse, ainsi que ses étapes de transformation, pour mieux y inscrire ses évolutions futures. Elle dévoilera des lignes de force que les approches physiques et sensibles ont pu caractériser.**

HISTOIRE

1- Jusqu'en 1831, Résidence familiale , Famille d'Assignies
1847 - Achat par M. Loridan

2- 1860, Achat par Henry Boutry
Refonte du domaine, construction d'un nouveau château, nouveau parc (hypothétiquement attribué à Barillet Deschamps ou un de ses collaborateurs), création du petit rouge (avec 4 serres à l'arrière)

3- 1907- Le château devient Family Hotel

4- 1912- Démantèlement du château, puis réquisition par l'armée allemande (petit rouge)

5- Années 1930- M. Brutulle crée un verger.

6 - 1952- Achat par famille Roger
Création d'un camping et d'un site de loisirs, parc ouvert au public

délaissé : richesse écologique,

7 - 6 Juillet 2004, rachat par la Communauté de Communes du Pays de Pèvéle
Novembre 2008, Appel à projet pour la valorisation et le développement du domaine dans le secteur touristique
2009, projet de résidence de tourisme et d'affaire, non réalisé.

8 - 31 janvier 2012, Inscription de la façade et de la toiture du Petit Rouge

9 - 26 Mars 2013, mise en vente du site

10- 24 Novembre 2014, création de la «Commission Assignies» qui vise à préciser le devenir du domaine, première étape validée en Mai 2015.

Avant 1769, le domaine s'établissait sur plus de 100 hectares. Le décès du dernier homme de la famille Assignies, en 1831, lègue le domaine et le château aux 3 filles de ce dernier. L'une d'entre elle le vendra à M. Loridan, industrielle de Armentières, en 1847.

En août 1860, le domaine est acquis par Henry Boutry. À cette époque les 100 hectares n'existe plus dans leur totalité, et le domaine représente alors 30 hectares de terre.

En 1870, le château du baron d'Assignies est détruit et M. Boutry fait bâtir la grande demeure par les architectes Léon Ohnet et Henri Meurillon, ainsi qu'une dépendance : le «petit rouge». Le parc serait réalisé à la même époque. En 1878, ce dernier nécessitait la présence de 27 jardiniers pour l'entretenir. Les communs du Petit Rouge accueillent les écuries, les remises et le potager. Quatre grandes serres sont réalisées à l'arrière de cette dépendance et la production y est réputée.

Alors qu'en 1907, la demeure des Boutry devient Family hotel. 7 ans plus tard, l'arrivée de la première guerre réduit à l'état de ruines cette bâtisse issue de l'éclectisme.

Il est dit que les soldats Allemands pulvérisèrent la façade de la demeure, en 1917. Cependant, M. Paul Douvrin-Boutry, descendant de Henry Boutry, révèle dans une note* que M. Brutulle fut à l'origine de cet acte, lorsqu'il racheta le domaine. Le petit rouge devient alors, le lieu d'habitation et se fait dénommer «le château». Le parc devient un important lieu de production fruitière. L'aile nord de la bâtisse devient une orangerie.

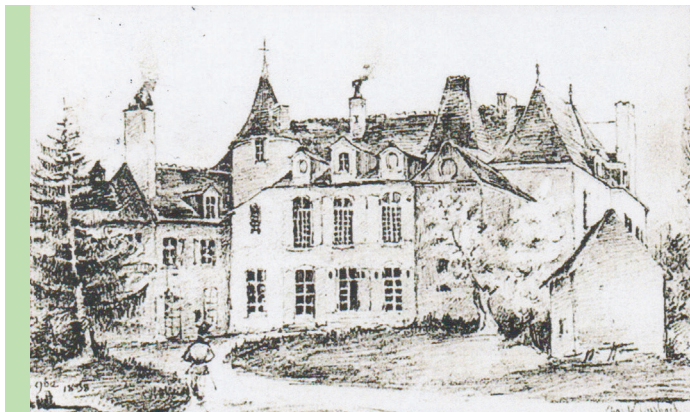
Il sera entretenu jusque dans les années 1950, où il sera vendu, en 1952 à la famille Roger.

Ces nouveaux propriétaires envisagent la production de pantoufles et de chaussures sur le domaine. Cette idée sera délaissée au profit de la réalisation d'un camping.

L'idée de la conception d'un camping proviendrait du fils de la famille, dont les week-ends entre amis au cœur du parc firent mûrir une affaire prometteuse. Le camping se déploie au travers d'espaces individuels de campement dans une logique de rentabilité du parcellaire. Cette activité n'affecte pas le domaine en totalité, mais son évolution consommera de plus en plus d'espace. Le camping ne cessera de s'étendre, victime d'un succès résultant de son cadre exceptionnel. Accueillant de nombreuses caravanes et quelques mobile-home, il fut une résidence première pour plusieurs personnes.

Lorsque les propriétaires décidèrent de stopper cette activité et de vendre, le camping est une affaire parfaitement huilée. En 2 ans, les nouveaux gérants firent s'effondrer l'activité et la Communauté de Commune du Pays de Pévèle rachète alors le domaine en 2004.

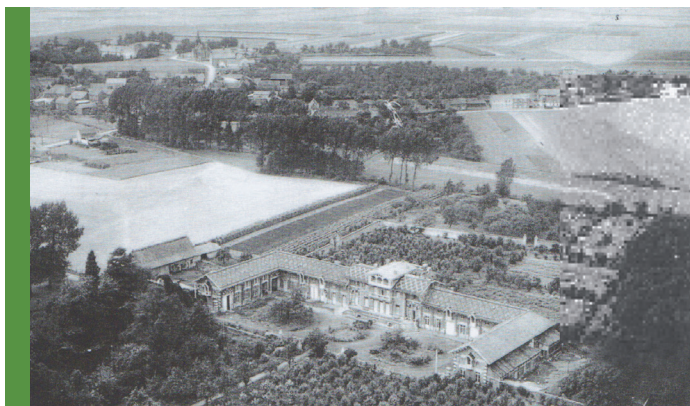
L'activité du camping cesse 2 ans plus tard, après avoir trouvée une situation stable et un logement pour les personnes résidentes à l'année. Actuellement un gardien y vit encore.



Dessin du château du baron d'Assignies par Monsieur de Diesbach.



La grande demeure de 900 m2, qui deviendra le «Family Hotel», porte une architecture riche. Le parc, aménagé à la française sur le pourtour de la bâtisse, accueille un imposant miroir d'eau, encore présent.



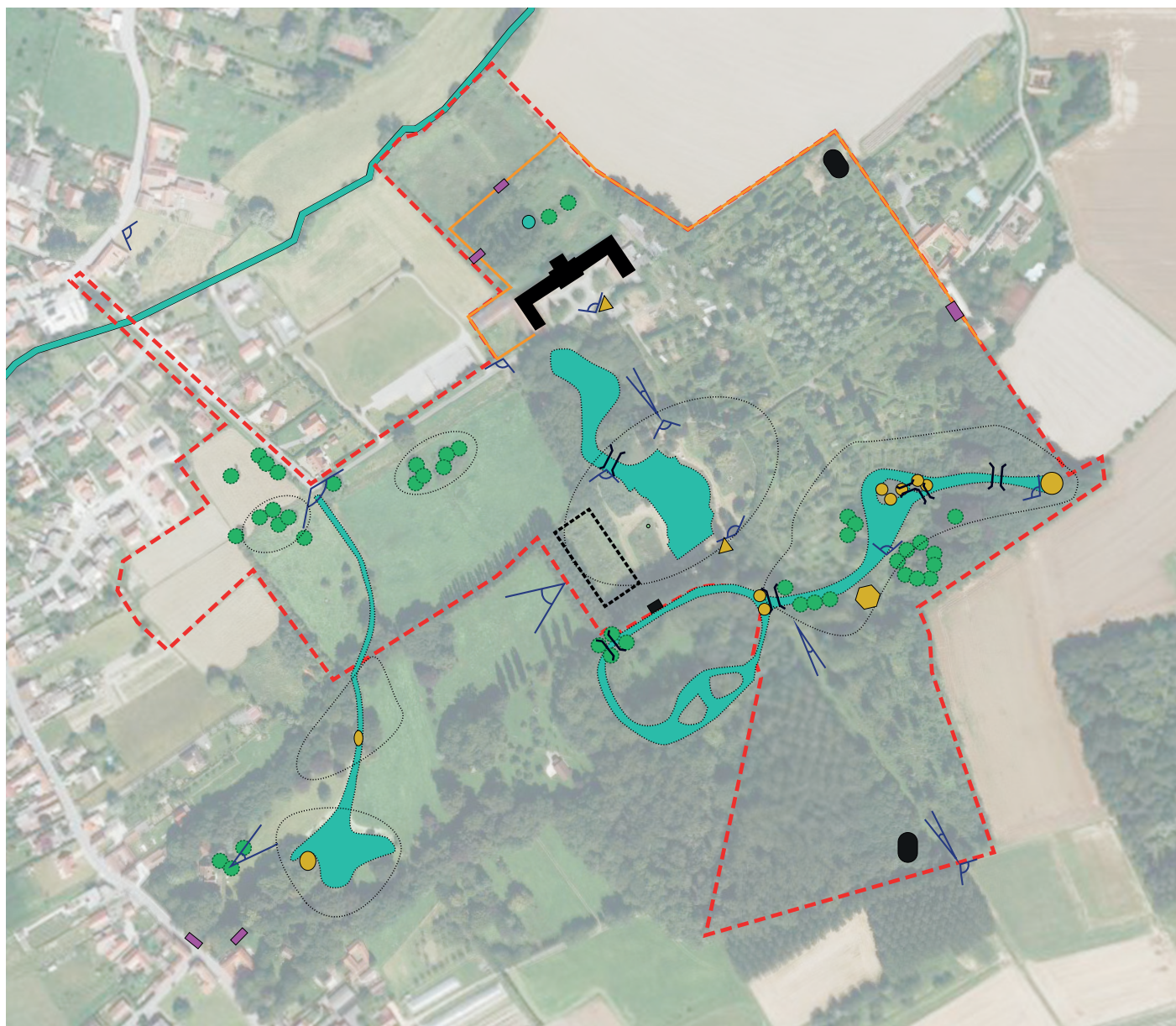
À l'arrière du petit rouge s'étend le grand potager (648 arbres) jusqu'à la Marque. Sur le devant, au premier plan, la Lapinière accueille 627 arbres. L'aile Nord (à droite) devient «l'orangerie».



Dès sa création, le camping s'impose sur le parc. Preuve des qualités du domaine et de sa situation attractive. Le camping s'étendra jusqu'au boisement du parc, sur le devant du miroir d'eau (à droite) et les deux pâtures (à gauche).

VESTIGES ET COMPOSITIONS

LES ELEMENTS REMARQUABLES DU DOMAINE



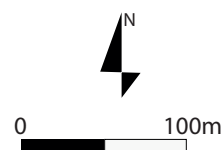
PERSPECTIVES ET ENTITES PAYSAGERES

- Perspective
- Mouvement topographique
- Espace d'eau
- Arbre remarquable

ELEMENTS DECORATIFS

- Franchissement
- Embarcadère
- Puit
- Marqueur minéral
- Blockhaus
- Grille
- Statut
- Enrochement
- Glacière
- Mur d'enceinte

- La Marque
- Emplacement de la demeure Boutry
- Le Petit Rouge
- Propriété de la CCPC



Malgré une structure historique devenue confuse, le domaine d'Assignies conserve des qualités indéniables. Perspectives, entités paysagères et éléments décoratifs s'articulent et ponctuent encore la déambulation au sein du domaine.

Le savoir-faire des concepteurs a permis d'installer des jeux de vide/plein qui créent un ensemble de perspectives dont certaines sont encore remarquables. Leurs qualités proviennent de la mise en œuvre de cadrage, de plans et de mise en scène d'éléments à l'intérieur du domaine ou du territoire extérieur.

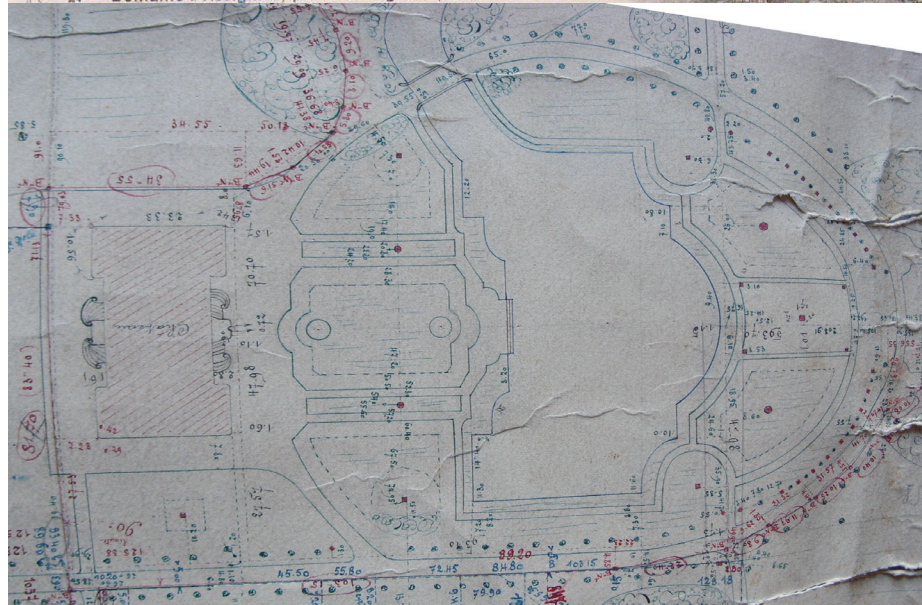
Les subtilités topographiques du domaine d'Assignies traduisent le savoir-faire des concepteurs de l'époque. Dans un pays aux faibles dénivelés, les ondulations du sol au sein du domaine sont une caractéristique singulière. Cette topographie s'accompagne d'une mise en scène de l'eau sur le domaine.

De nombreuses formations arborées (ensemble de fruitiers, d'ifs, de cyprès-chauve, groupements de pins, rotonde de marronniers, etc.) et quelques sujets isolés (Hêtre pourpre) porte l'identité des parcs du XIX^e siècle.

Lieu emblématique du domaine et espace de nature, les parties boisées portent encore de nombreux vestiges de la période Boutry. Les aménagements de ces zones répondront à une organisation souple, en accord avec des tracés sinueux du style dit «à l'anglaise».



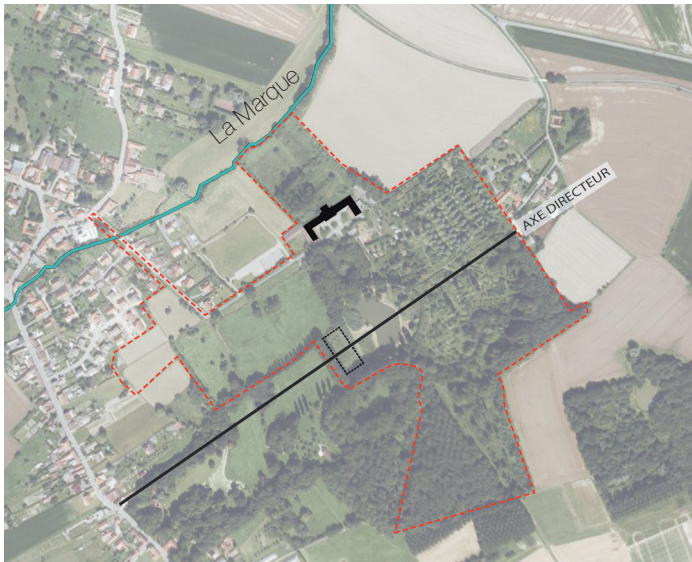
Aux abords directs du Family Hotel et des axes importants qui organisent le domaine, le parc porte une organisation ordonnancée (Voir carte plan ci-contre). Les acquéreurs pourront dans leur projets futurs s'appuyer et s'inspirer de ce plan pour redessiner certains des espaces aux abords de l'ancien château Boutry.



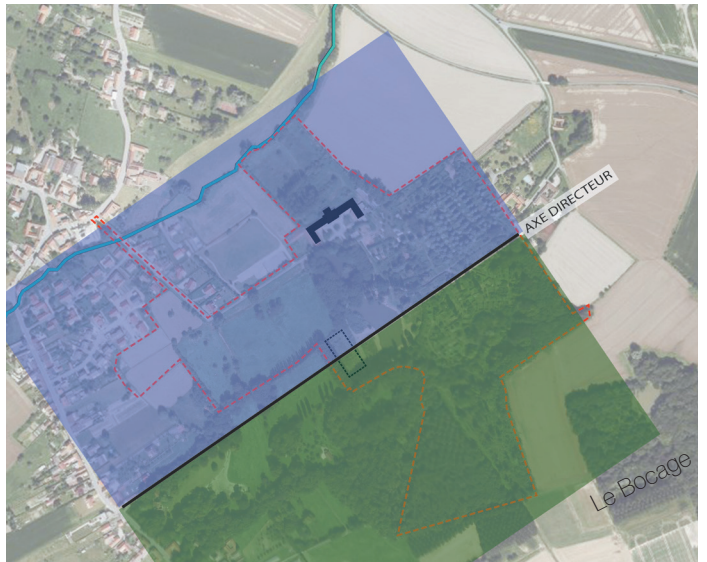
Obélisque, statuts ou vasques, différents éléments décoratifs sont encore présents. Témoin de l'usage pédagogique, artistique et contemplatif du jardin, ces éléments de décoration créent des événements ponctuels qui animent le domaine.

De nombreux enrochements et des franchissements sont encore présents (comme la Grande Grotte et la Petite Grotte, une cascade, le pont XVIII^e, etc.). Dans un état variable selon les franchissements, allant de très délabré à correctement préservé, ils sont les témoins d'un savoir-faire particulier quasiment disparu, celui de la rocaille. Avec les embarcadères, les franchissements témoignent de l'usage de balade et de déambulation du parc.

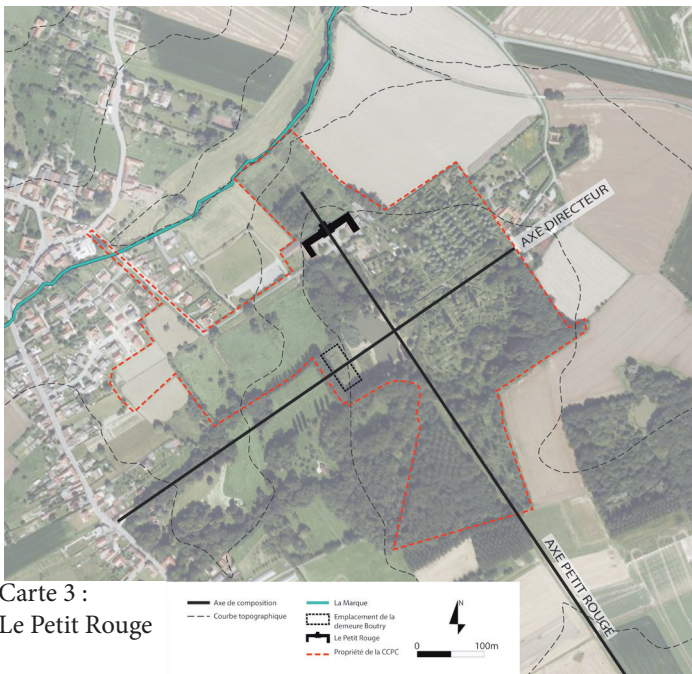
Même si certaines d'entre-elles ne sont plus utiles, les grilles marquent les anciennes entrées du domaine et offrent ainsi une lecture historique du domaine. Elles permettent de marquer différents espaces de la composition originale.



Carte 1 : L'axe directeur



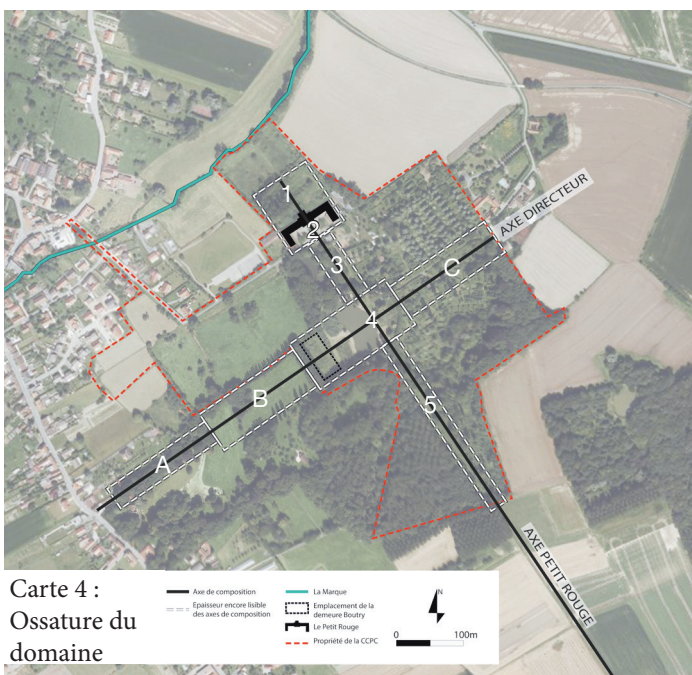
Carte 2 :
Espaces de composition



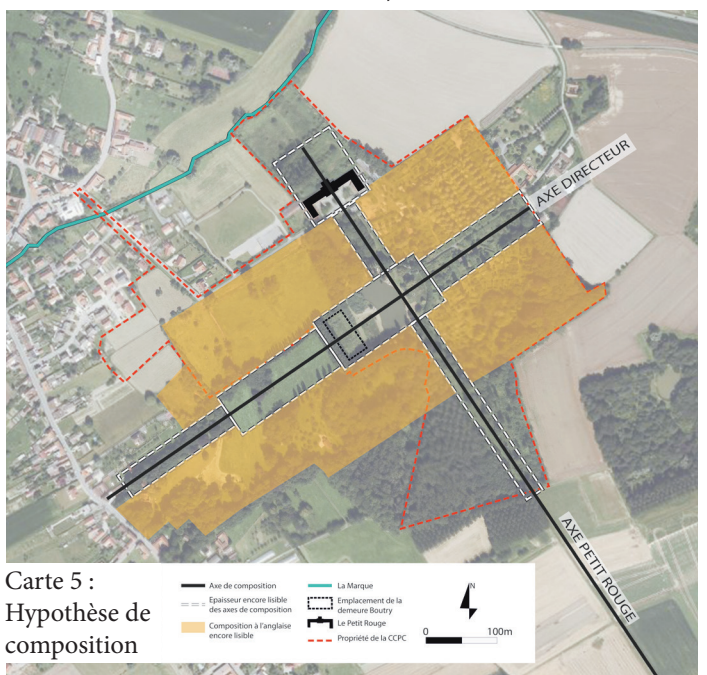
Carte 3 :
Le Petit Rouge



Carte 3b : Plan de l'organisation des parcelles entre la Marque et l'axe d'entrée du domaine.



Carte 4 :
Ossature du domaine



Carte 5 :
Hypothèse de composition



COMPOSITION ACTUELLE ET HYPOTHÈSE

En s'appuyant sur des éléments cartographiques et des relevés de terrain, il est possible d'appréhender la composition du domaine.

Carte 1 : Porteur de la cohérence globale du site, l'ossature du domaine s'installe grâce à un axe directeur parallèle à la Marque.

Carte 2 : Encore partiellement lisible, il partage le domaine en deux espaces de conception distincte mais homogène, une partie ouverte au nord-ouest, une partie plus boisée au sud-est.

D'une part, au nord-ouest l'espace est ouvert, aménager par petites touches. Sur le terrain, il est ponctué de légères ondulations du sol formant de simples buttes n'excédant pas 1,50 mètres de hauteur. L'eau aussi ponctue cet espace par des aménagements nettement délimités (puits, carpière, miroir d'eau). On ne peut parler de boisement, mais quelques groupements arborés s'installent avec l'eau et la topographie.

D'autre part, au sud-est, les petites touches laissent place à de longs mouvements. Cette partie très boisée, apparaît être en lien avec le boisement dit «Le Bocage» et le réseau de drèves de la Pévèle. L'eau s'étire pour devenir un cours d'eau «La Serpentine». La topographie s'installe par des ensembles de dénivelés. Ces derniers sont à l'origine d'aménagements caractéristiques du XIX^e comme les enrochements, les grottes, les cascades, la glacière.

Carte 3 : Ces deux espaces sont traversés par un second axe de composition : l'axe du Petit Rouge. Marqué par un cheminement depuis XVIII (cf. p.12), il prend de la valeur grâce à la construction d'un annexe au château Boutry, le Petit Rouge. Cette bâtisse encore présente, s'installe sur un mouvement topographique et valorise le lien avec la Marque en affinant l'orientation vers le cours d'eau (Carte 3b).

Carte 4 : Les concepteurs ont donné une épaisseur à ces deux axes qui forment l'ossature du domaine. Ces épaisseurs sont encore partiellement lisibles aujourd'hui. Elles se traduisent par un accompagnement végétal. Historiquement elles portaient une composition ordonnancée. Le long de l'axe du Petit Rouge :

1/A l'arrière de ce dernier, bordé par un mur d'enceinte portant deux accès vers l'extérieur, l'espace végétalisé qui portait les serres*.

2/Un espace minéral bordé de clôture constitue la cour de la bâtisse.

3/Puis un alignement de tilleuls mène vers le cœur du domaine.

4/Le croisement avec l'axe directeur portant encore le miroir d'eau et une subtile ondulation du sol qui portait le château Boutry. Les photos historiques et le dessin du miroir d'eau démontrent l'organisation ordonnancée de cet espace**(Cf. p.47).

5/Enfin, une drève traverse le boisement jusqu'à un point de vue remarquable qui s'ouvre sur le territoire de la Pévèle.

Le long de l'axe directeur : A/Une masse boisée linéaire encore existante lie encore partiellement le domaine à rue de la Bourlière.

B/Une seconde séquence plus ouverte offre un point de vue sur l'arrière du château Boutry***.

C/Puis, de la séquence centrale (carrefour des deux axes de composition) jusqu'à la grille monumentale et la maison du gardien, les photos historiques nous informent qu'une impressionnante perspective cadrée par un double alignement d'ormes existait****. Aujourd'hui totalement disparue, il semblerait possible de la retrouver.

Carte 5 : Ces espaces ordonnancés permettent, par jeux de contraste, d'émettre une hypothèse sur les zones d'aménagements «à l'anglaise» qu'une lecture de terrain confirme partiellement. En effet, l'espace camping ayant essuyé le dessin originel, rien ne permet, sur cette zone d'affirmer qu'elle fut aménagée dans «à l'anglaise».

Cette lecture permet d'appréhender la hiérarchie globale du domaine, encore partiellement lisible.

* D'après l'extrait du *Journal de la société d'horticulture du Nord de la France*, numéro 5, 1885. Extrait présenté dans la publication de la Société historique de Tourmignies, *Histoire et vie de Tourmignies*, Mars 2013.

** D'après photos de l'ouvrage de M.DROUVIN-BOUTRY Paul (Dir.), *Les atouts d'une Renaissance*, Edition septembre 2012, p.24-25

***Id. p.20, photo 1 de la Façade arrière du château.

****Id. p.16.

LECTURE ACTUELLE DU DOMAINE

Depuis l'extérieur, le domaine apparaît comme un boisement. Depuis la D 54, la toiture classée du pavillon se dessine discrètement parmi les frondaisons (voir photo ci-dessus). Cette poche boisée s'inscrit au sein de vastes plaines agricoles et de noyaux d'urbanités caractérisent les paysages de la Pévèle

Le domaine conserve des reliques du dessin original. Le tracé du miroir d'eau, de la carpière et de la serpentine offrent des zones humides riches mais également une limite pour le parcellaire entre les propriétés privées, et la propriété de la Communauté de Commune Pévèle-Carembault. Les éléments d'enrochements sont encore très présents. En saison estivale, les zones d'eau sont peu profondes et laissent apparaître des drains qui témoignent d'un rôle dans le schéma hydrique du pays. Les enrochements artificiels portent l'identité des jardins du XIX^{ème} Siècle et sont, bien que par endroit envahis par la végétation, dans un état correct. Sur la portion non occupée par le camping, les différentes ambiances qui rythmaient les déambulations se ressentent et l'on se projette très facilement à la période du Family Hotel.

La maison de garde associée à la grille monumentale marque la magnificence de l'ancien domaine. Des sous-bois d'acacia, d'ifs, de cyprès au passage souterrain de la grande grotte, de la petite île sous les fondations du pavillon des bains aux vestiges de l'embarcadère en passant par le cercle de marronniers, jusqu'à la colonne, le savoir faire des paysagistes emplit encore les lieux.

La vaste portion Sud du domaine d'Assignies est en majeure partie privée. Les propriétaires ne semblent pas s'instituer comme de fervents défenseurs de ce parc mais maintiennent néanmoins l'entretien sans aller à l'encontre du style de cette portion du domaine. Dans la partie Sud de la propriété de la Communauté de Communes, très boisé, et dans un dessin qui affirme le changement d'orientation du domaine dans l'axe du «petit rouge», la Communauté de Commune a, de part et d'autre de cette axe élaborée une gestion distincte :

- à l'Ouest la forêt est laissée à son évolution propre,
- à l'Est, elle est gérée avec abattage et plantation de nouveau sujet.



En revenant vers le bassin principal qui fut un miroir d'eau pour l'imposante demeure des Boutry, il est impossible de quitter le sentier qui se dessine par les clôtures béton doublées de haies qui mettent à distance le camping du parc qui fut public. Quelques jeux métalliques en attente d'être démontés occupent la plaine face au plan d'eau et témoignent de la tentative d'occupation du parc autour du miroir d'eau. Jetés au hasard sur le domaine, ces structures rouillées relèvent plus de l'anachronisme que de la réappropriation.

En traversant les herbes folles pour retrouver le cours d'eau, on peut découvrir un alignement de briques maçonnées portant l'empreinte d'une échelle. Il semblerait que l'embarcadère, point de départ de la balade sur la serpentine, soit donc encore présent.

Pour revenir vers le petit rouge afin de pénétrer au sein de ce qui fut le camping, c'est avec beaucoup de déception que l'on franchi le pont XVIIIème, tant il se perd sous la végétation. Pourtant, il suffit de pousser quelques feuilles pour découvrir la robuste rambarde de ce franchissement, qui semble pouvoir traverser les siècles.

Dans l'espace du camping, 3 imposants pins, juchés sur un modelé travaillé du sol (semblable au groupement situé côté rue du château), forment les uniques éléments qui témoignent du parc d'antan. Le dessin des places de camping le long de voies, en enrobée pour les axes principaux et les éléments ponctuels de sanitaire ou d'alimentation électrique, ont entièrement écrasé l'ancien parc. Il semble difficile de pouvoir élaborer un projet qui sera tirer parti de cet espace.

A l'arrière du petit rouge, un puits confirme l'ancrage du domaine dans le réseau hydrique. Utilisé pour l'arrosage du verger, il est désormais sous un couvert végétal qui le masque en totalité. On distingue par endroit le mur d'enceinte de brique qui clôturait le domaine auparavant, que quelques grilles animent en tant qu'accès et fenêtres vers l'extérieur.

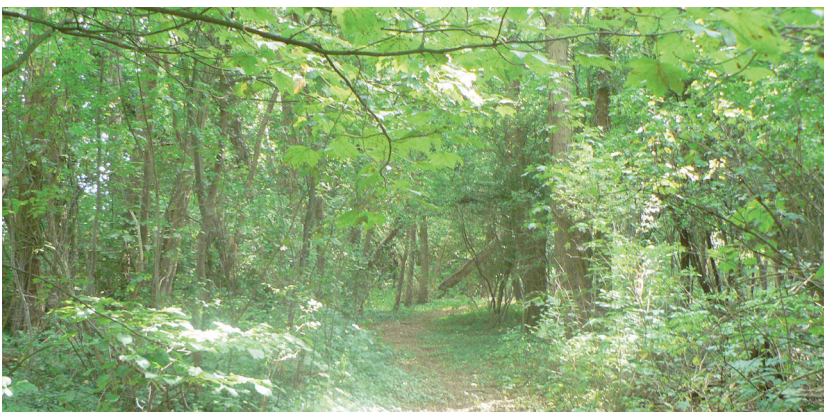
Les enrochements artificielles (ci-contre l'arche de rocaïlle), portent l'identité des jardins du XVIIIème Siècle



Le niveau bas du bassin laisse apparaître l'embouchure du drain.



Malgré le manque d'entretien, le sous-bois d'acacias apporte une atmosphère fantastique et une lumière surnaturelle.



Le jeu de clair-obscur, témoin du talent de son concepteur, procure un sentiment fort à l'approche de la grande grotte.



Cerné de part et d'autre par une clôture doublée d'une haie, le promeneur peut difficilement errer hors des sentiers.



Tentative d'occupation du parc, les structures métalliques ne jouent pas en faveur de la reconnaissance du domaine.



Difficilement perceptible, mais encore présent le pont XVIIIe se devine sous la végétation.



L'embouchure du système de drainage dans le puits démontre de sa participation au réseau plus vaste de gestion des eaux sur le territoire.



Le mur d'enceinte est encore présent .



De la végétation d'un domaine....

Le grand alignement d'ormes établissant une perspective impressionnante, a totalement disparu. Depuis la cour du pavillon le Petit Rouge, un alignement de tilleuls guide le promeneur vers l'intérieur du parc. Point de départ de l'axe orientant le domaine, cet alignement crée une futaie qui enveloppe le passant, comme un couloir vers le jardin.

Régulièrement des groupements d'ifs ou de cyprès-chauves ponctuent la promenade. Malgré leur croissance lente, ces sujets sont devenus imposants et mettent en place un sous-bois dégagé.

Le passage d'une allée au centre du cercle de marronniers permet de découvrir cette formation. Ces arbres remarquables, aussi solennels que les cercles de pierres, imposent un instant d'arrêt dans la déambulation.

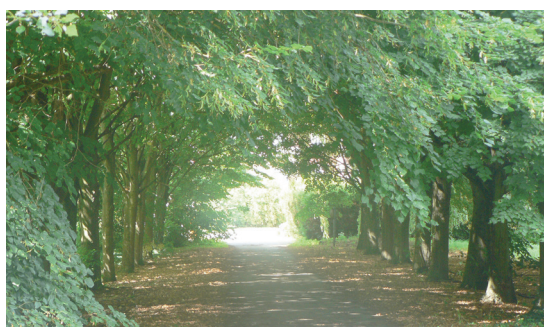
Unique relique du parc au sein du camping, un groupement de pins se pose au sommet de l'unique mouvement de sol présent dans cet espace quadrillé.

Des peupliers dessinent l'espace ouvert autour du miroir d'eau. Barrière contre le vent, le bruit de leur feuillage tranche avec le silence des sous-bois. Espèce il est vrai peu qualitative, il offre cependant un effet de masse, un volume rappelant le château de Monsieur Boutry.

Après la zone de boisement d'acacias, une aubépine se porte en arbre. Le fût, remarquable pour cette essence, laisse présager d'un grand âge.

Ça et là, des arbres fruitiers relictuels parsèment les parcelles alentours. Témoin de l'occupation de l'ancien verger, ils sont protégés par le PLU aux titres des espaces boisés classés.

Les houppiers des grands ifs ne laissent pas de place à une autre végétation. Les ondulations du sol, et les roches sont alors parfaitement lisibles et témoignent de l'ampleur de la conception de ce parc.



Entrée remarquable, la futaie de tilleul forme un couloir majestueux, le passage du bâti au jardin, du figé au vivant.



Au coeur du boisement, le cercle de marronniers ne peut être figé en photo dans son intégralité. Ces colosses ordonnés rappellent que, malgré le style anglais qui recherche une dimension «naturelle», c'est la main de l'homme qui a dessiné cet espace.



Encadrée par les haies de thuya du camping, ces 3 pins sont les marqueurs de l'ancien aménagement. Présent au centre du parc, sur les photos de la naissance du camping, ce dernier les a conservé sur leur promontoire topographique.



Avec un fût émondé sur 3 mètres de hauteur, cette imposante aubépine est remarquable.



Dans cette pâture, les arbres fruitiers relictuels animent cet espace à urbaniser. Le PLU les ayant classés, ils seront préservés lors de l'implantation de nouvelles constructions.

...aux essences d'un camping

Le dessin strict et rigide de l'ancien camping a annihilé totalement l'empreinte du jardin. Les haies de thuyas matérialisent chaque enclos de caravane, comme autant de pièces d'un immeuble. Ces haies ennuyeuses et sans originalité sont ponctuées le long des cheminements de saules blancs.

Le projet expérimental mené sur la partie sud du domaine se matérialise de façon cohérente dans le parc. L'alignement de liquidambars affirme le changement d'orientation du domaine, dans l'axe du «petit rouge», et permet de renouer le cœur du domaine avec un cheminement pédestre et plus largement un réseau de randonnée à l'extérieur du domaine.

Cependant, l'essence des plantations réalisées ne correspond pas à l'esprit du lieu et aux essences originellement mise en place sur le domaine. De plus, le lien avec le réseau pédestre n'est que présent dans le dessin et le regard. Une clôture empêche actuellement l'accès physique au site.

Un panneau d'information, dont la forme s'intègre peu au sous bois, s'avère utile dans son message pédagogique concernant la gestion des espaces naturels.

La limitation de la gestion permet à la végétation d'envahir les éléments bâtis du parc. La colonne, quelques pierres restantes du Pavillon des bains, les franchissements, disparaissent sous la végétation.

Brise vent, brise vue, les thuyas créent des murs verts entre les parcelles. Ils confortent le renfermement du camping et portent la banalisation du site



Les saules blancs marquent les différents emplacements le long des allées, dans la suite des haies de thuya.

Renforçant l'axe dessiné par le cheminement, le nouvel alignement de liquidambars lie le cœur du domaine avec le reste du territoire.





Le panneau d'information permet de communiquer autour du projet. Il semble alors contradictoire de vouloir fermer cet espace au public. La forme du panneau n'est pas soucieuse de son intégration dans le paysage.



La végétation recouvre le petit patrimoine. Les éléments aussi grand que la colonne perdent leurs impacts dans la déambulation au sein du parc.



L'abandon de l'entretien du parc entraîne la chute des arbres comme les acacias.

Eléments remarquables....

Difficilement lisible, la maçonnerie de l'embarcadère reflète la volonté de promenade et de divertissement de la grande époque. Cette fondation rappelle que la serpentine fut réalisée comme un support de balade autant que comme un constituant du réseau hydrique.

L'ancienne maison de garde et la grille monumentale, qui fut entrée principale du domaine, sont les témoins du raffinement architectural de cette époque, qui fut porté jusque dans cette campagne. Reinscrit dans certaines constructions du bourg, cette architecture unit le domaine et la commune. Marqueurs des entrées du domaine, des bornes de pierres sont présentes dans la commune.

Le passage souterrain fait partie des composants des grands parcs, en vogue au XIX^{ème} siècle. Les enrochements disséminés dans le parc sont témoins de ce style. Les vestiges de l'ancienne cascade que l'on retrouve sur la grande grotte portent également cette mémoire du savoir-faire des paysagistes de cette époque, à l'instar de la grotte du Parc Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville.

A l'arrière du pavillon du Petit Rouge, un puits pose, comme le bassin de la Grande Grotte, un jalon dans le schéma plus vaste de gestion des eaux de ce territoire. Dans cette partie du domaine sont installées plusieurs ruches, constituant important dans un verger.

Sur les rives de la serpentine, la maçonnerie de l'embarcadère rappelle la fonction promenade du cours d'eau.



Au carrefour avec la rue du général De Gaulle, une borne de pierre indique l'entrée de l'avenue du château.



Côté camping et maison du gardien, la grille monumentale et ses bornes sont mangées peu à peu par les thuya.

La sortie du souterrain se dissimule dans un talus de lierre, sous les racines d'un arbre.



A droite, les bassins permettaient à l'eau d'alimenter la cascade, masquant l'intérieur de la grande grotte.



Ci-contre, la fenêtre de la grande grotte permet à la lumière de s'infiltrer au cœur de cet enrochement. A sa création, cette ouverture était voilée par la paroi d'eau de la cascade.



L'arche de roccaille est un événement dans la balade. Elle est une composante très bien conservée du parc de Monsieur Boutry.



Des ruches parsèment l'arrière du «petit rouge».

....Et remarqués

Les qualités architecturales des franchissements, que l'on retrouve dans les nombreuses photos de la période du Family Hotel, ont pratiquement disparues. D'un manière général, hormis le pont XVIIIème et le franchissement sur l'île Robinson dans la propriété privée de M.Bizard, l'intégralité des franchissements ont perdu leur caractère originel. La serpentine asséchée en été et vaseuse perd sa valeur de limite, qu'une clôture vient rappeler. Il semblerait qu'un lien physique existait entre la serpentine et le miroir d'eau.

Des fontaines pavées, aux ruines des bâtiments sanitaires, en passant par les plots d'alimentations électriques, le camping a disséminé son propre petit patrimoine, qui disqualifie ce lieu. Le besoin d'accès des véhicules a engendré la mise en place d'un vocabulaire routier en totale contradiction avec le domaine. Les barrières de contrôle des entrées et le bitume du sol sont les porteurs de la violation de ce cœur de nature.

La construction d'une maison de gardien dans le plus pur style des années 80, achève le tableau désolant de ce passage obligé entre le pavillon du «petit rouge» et le parc.

Abandonnant les subtilités élégantes qui font perdurer les ambiances de ce parc, le camping à mis en place une clôture de piquets de béton avec grillage, doublée d'une haie pour terminer de s'enfermer sur lui-même.

La guerre aussi, a laissé ses marques. Deux blockhaus sont présents sur le site, l'un dans l'aire du camping, l'autre dans le bois.



Menant de la petite île aux berges de la serpentine, le pont rustique a perdu toute son originalité et n'est plus qu'une passerelle de béton et d'acier, néanmoins portée par des enrochements de la période Boutry.



Une clôture rappelle le rôle de limite de la serpentine sèche et envasée. Limite entre l'île Robinson et les berges du parc, elle est aujourd'hui limite entre une propriété privée et la propriété de la Communauté de Communes.

Le camping et le parc de la même période portent aussi leurs petits patrimoines.



De parpaings et de tôles ondulées, les anciens blocs sanitaires en ruines sont masqués par la végétation.



Malgré un écran végétal dense et une clôture en dure portant une ferronnerie travaillée, la maison du gardien ne s'inscrit pas dans le domaine.

Dans l'axe principal d'entrée dans le parc, les barrières du camping portent un vocabulaire routier.



Par endroit, l'enrobée des accès voiture du camping est encore très présent.



La clôture de béton et de grillage ne porte pas les valeurs esthétiques du parc qu'elle devrait intégrer.

SYNTHÈSE DES ENJEUX SYMBOLIQUES

Réduire le morcellement du domaine, Repenser les limites du domaine



Certains usages du domaine ont conduit à son morcellement. Il est important de lui redonner une unité qui permettra aux nouveaux projets de profiter de l'image globale du domaine.

Valoriser les éléments remarquables du domaine



Des rocailles, à la statuaire, des arbres et groupement d'arbres aux perspectives, le domaine possède encore de nombreuses qualités qui doivent être révélées. Ces actions permettront de valoriser le domaine mais aussi les futurs projets.

Faire découvrir les ambiances des différentes périodes du domaine



La composition du domaine d'Assignies et son histoire dense ont installées diverses ambiances très travaillées. La recherche de ces dernières permettra de qualifier les nouveaux usages des propriétaires.

Valoriser l'organisation du domaine



Depuis 1809, les cartes révèlent que le domaine possède la même structure. Un croisement de deux axes (Sud-ouest / nord-est et nord-ouest / sud est) encore partiellement lisible aujourd'hui.

Avec l'aide de

INSTITUTIONS :

UDAP 59,	Anne COPPIN
DDTM	Pascal SCOURNEAUX
DDE	Christophe HILDEBRAND
DREAL	Marie-Lyse VEILLET, John BRUNEVAL

ASSOCIATIONS :

Association Société historique Histoire et vie Tourmignies, Les planteurs volontaires, Entrelianes,	Françoise VERRIER Benjamin BOURREL Alan GUILLOU Hélène ALLÉE
--	---

COMMISSION ASSIGNIES

Michel DUPONT

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Frédéric MINIER
Magalie FOURMESTRAUX
Gauthier DUMOULIN
Marion WANTE
Emmanuel UHRES
Alain HOUFFLIN

CAUE DU NORD

Benoît PONCELET,
Anne BRAQUET

COMMUNE DE TOURMIGNIES,

Alain DUCHESNE

AUTEUR

Paul DROUVIN

